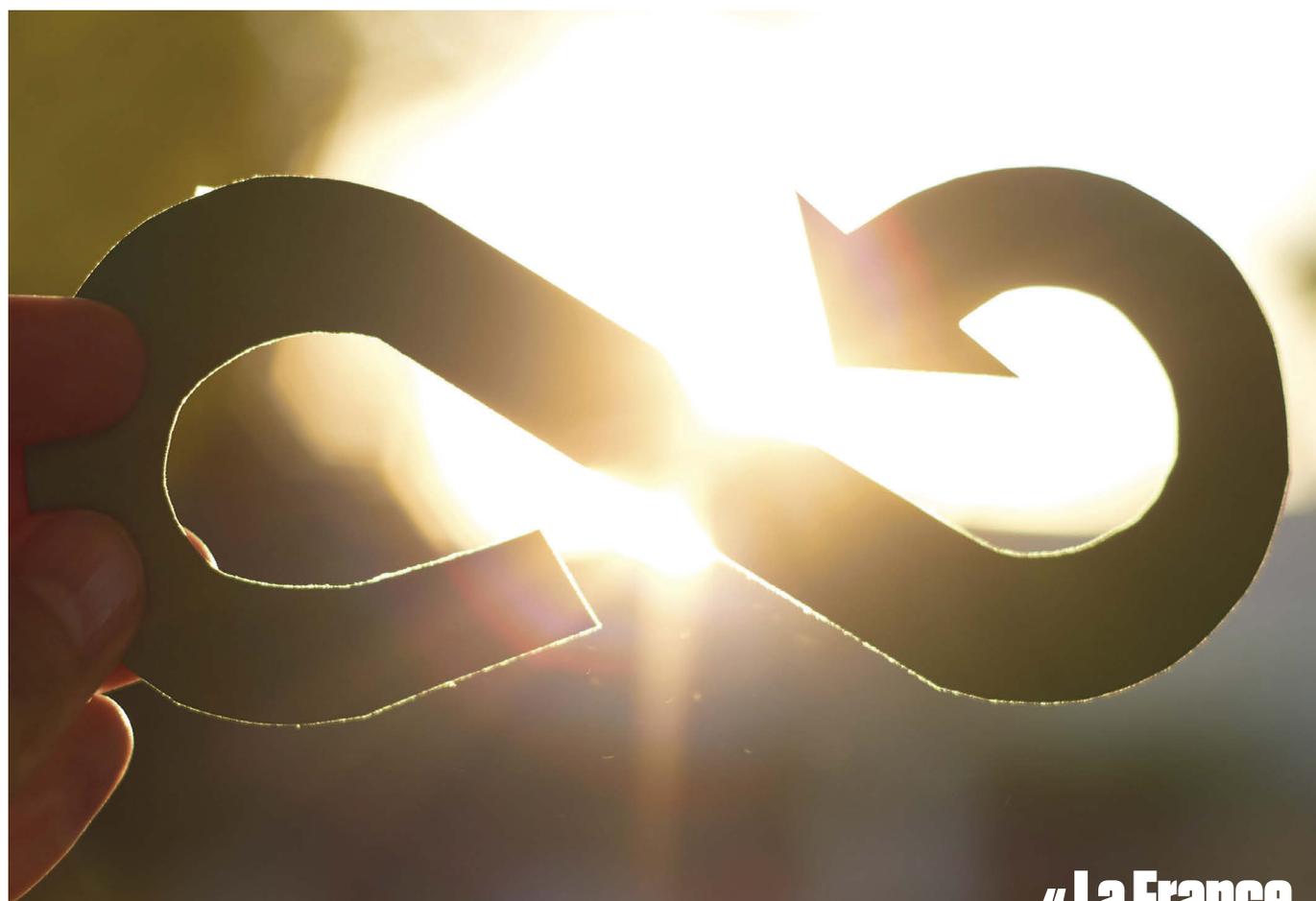


La
Revue
du

Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

Décembre 2022 - N°276



INTERVIEW RENÉ DOSIÈRE

PRÉSIDENT DE L'OBSERVATOIRE
DE L'ÉTHIQUE PUBLIQUE

**« La France
n'a jamais eu
des élus
aussi honnêtes
que maintenant »**

DOSSIERS

Économie circulaire
Insécurité et délinquance
Gestion des forêts

RETROUVEZ LES PAGES

Nominations
Missions
Élections

Hier, détecter vos bâtiments publics énergivores était compliqué. **Aujourd'hui,** vous avez les clés.

Avec Linky, Enedis est capable de mesurer la consommation énergétique des bâtiments publics, et de détecter ceux qui sont énergivores, afin de lancer leur rénovation. Comme à Cognac, où l'école Victor Hugo a réalisé une économie d'électricité de près de 10%*.



**Bienvenue dans
la nouvelle France électrique**

Éditeur

François-Xavier d'Aillières
Tél. 01 55 62 68 75
fxdailieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES

Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

REDACTION

Stéphanie Fontaine
sfontaine@trombinoscope.com

PUBLICITÉ

Directrice de clientèle
Delphine Léguillon
Tél. 01 55 62 68 77
dleguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE

John Levers
Antonello Sticca
Matthew Titley
Max Dubiel

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 445 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
Fax 03 27 61 22 52
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE

SAS au capital de 37.000 euros
504 867 789 RCS Nanterre
Une participation de DODS GRP



Le Trombinoscope
Tour Voltaire
1 place des Degrés
CS 80235 Puteaux
92059 Paris La Défense cedex

Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587

IMPRESSION

Printcorp

CONCEPTION ORIGINALE

Antonello Sticca

Édito

Et si on parlait économie de ressources ?

Depuis cinq ans, le monde vit des crises successives d'envergure. La France n'est pas épargnée. Sociale, écologique, sanitaire, économique, géopolitique, ces crises ont toutes un point commun : elles génèrent des tensions sur les ressources. Pourtant, une fois transformés en emballages, composants électroniques, pièces automobiles, matériaux de construction, ces matières premières (métaux, plastiques, textiles, papiers, bétons ou composites) finissent toujours trop vite dans nos poubelles ou déchèteries. Au mieux, elles sont recyclées ou valorisées en énergie, au pire, enfouies.

Avec la loi AGEC de 2020, l'économie circulaire s'est invitée dans le discours politique ; donnant plus de place à l'éco-conception, au reconditionnement et à l'allongement de la durée de vie des produits. L'interdiction de jeter des invendus non alimentaires est déjà opérationnelle tout comme l'instauration d'un indice de réparabilité sur plusieurs appareils. Au 1er janvier 2023, le réemploi et la réparation vont s'immiscer dans plusieurs filières REP, et les achats publics devront intégrer des critères de réemploi et de réparabilité. Les crises auraient-elles du bon ? La pandémie nous a tous projeté dans un possible « monde d'après » plus vertueux. A la sortie du confinement, nous avons vite déchanté mais une bascule est maintenant perceptible, à l'échelle nationale et européenne.

Consommer moins de ressources implique de transformer la société. Sous la pression de la réglementation, de l'inflation et de l'opinion publique, l'industrie cherche à repenser son organisation, investit dans des technologies plus sobres en énergie et en matières premières. De nouveaux modèles sont adoptés comme l'économie de la fonctionnalité. La relocalisation et les circuits courts redeviennent tendance. Des entreprises du réemploi émergent pour répondre à la demande d'ordinateurs reconditionnés, d'appareils ménagers réparables, de mobiliers upcyclés, de vêtements de seconde main. Une fois le processus enclenché, difficile de faire marche arrière.



A quelques jours de 2023, parions que le monde s'éloigne un peu plus de son économie linéaire. Moins penser en termes d'extraction et de déchets va nécessiter encore des efforts politiques, économiques et culturels. Mais au final, chacun y gagnera : le citoyen sur son impact environnemental et ses dépenses ; l'industriel sur sa compétitivité ; la collectivité sur le coût de traitement des déchets et la création d'emplois. ●

Catherine Moncel

Rédactrice en chef de L'Echo circulaire

LE TROMBINOSCOPE

L'information professionnelle du monde politique

Pour savoir **QUI EST QUI**
et **QUI FAIT QUOI**
en France en 2022



18 000 personnes citées
Fonctions
Attributions
Biographies
Photos et coordonnées

OFFERT :

Affiche du
Gouvernement
(paru en juillet 2022)



BON DE COMMANDE

Je commande **Le Trombinoscope 2022/2023** (paru en sept. et déc. 2022) et choisis la formule suivante :

- le lot Tome I (en 2 volumes) + Tome II au prix de 285 €^{HT} soit 312,68 €^{TTC}
 - le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 445 €^{HT} soit 481,48 €^{TTC}
 - le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) + un accès illimité pendant un an à la base France du site trombinoscope.com au prix de 695 €^{HT} soit 781,48 €^{TTC}
- TVA 5,5 % (tomes et revue), 20 % (site). Frais de port inclus (6 € par tome).

M. Mme

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays

Tél. :

Fax :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

Chèque Mandat Carte bancaire Visa / Mastercard

N°

Validité

CVV (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

Je réglerai à réception de facture

Date et Signature

BULLETIN À RETOURNER AU TROMBINOSCOPE

Service abonnements - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - trombinoscope@propublic.fr

www.trombinoscope.com

Sommaire

Décembre 2022

4

Interview

René Dosière

Président de l'Observatoire de l'éthique publique (OEP)

« La France n'a jamais eu des élus aussi honnêtes que maintenant »



6 Économie circulaire

7 Passer à une économie vraiment circulaire, voilà le défi que le Gouvernement s'est fixé ! *Christophe BÉCHU*

8 Et si notre autonomie stratégique passait par la valorisation des déchets ? *Marta DE CIDRAC*

9 Réduction, Réemploi, Recyclage : une hiérarchie à respecter. *Jimmy PAHUN*

10 Endiguer la vague des déchets outre-mer : une urgence absolue. *Stéphane ARTANO*

11 Le recyclage n'est pas la panacée. *Guillaume GONTARD*

12 Économie circulaire : il faut accélérer ! *Huguette TIEGNA*

13 Pour une économie circulaire décentralisée ! *Nadège HAVET*

14 Économie circulaire : des moyens et du courage pour plus de résultats. *Stéphane DELAUTRETTE*

15 Mieux produire, mieux consommer et mieux gérer nos déchets, les maîtres-mots du CNEC ! *Jean-Michel BUF*

16 Insécurité et délinquance officielles

17 10 ans de hausses budgétaires, sans précédents. *Thomas RUDIGOZ*

18 Attention aux interprétations tendancieuses, notamment sur la base des statistiques INSEE ! *Roger VICOT*

19 Police municipale : être acteur du continuum de sécurité sur les territoires. *Lionel ROYER-PERREAUT & Alexandre VINCENDET*

20 Le lien entre immigration incontrôlée et insécurité n'est plus contestable. *Mansour KAMARDINE*

21 Face à l'agression d'élus, nous nous devons d'être in-tran-si-geants ! *Nathalie DELATTRE*

22 Pour une évaluation indispensable de la politique publique relative à la délinquance des mineurs.

Laurence HARRIBEY & Muriel JOURDA

23 La lutte contre le décrochage scolaire : un axe majeur de la prévention de la délinquance des mineurs.

Céline BOULAY-ESPERONNIER & Bernard FIALAIRE

24 Nous sommes en profond désaccord politique et idéologique avec cette fuite en avant sécuritaire. *Andy KERBRAT*

25 Faire baisser l'immigration pour faire reculer l'insécurité. *Julien ODOUL*

26 Gestion des forêts

27 La gestion durable de la forêt française : un sujet de long terme. *Marc FESNEAU*

28 Face à l'intensification des feux extrêmes, la Mission du Sénat plaide pour une gestion et une organisation adaptées à chaque territoire. *Anne-Catherine LOISIER*

29 Forêts communales : l'affaire de tous et de chacun. *Vanina PAOLI-GAGIN*

30 La forêt française face à l'insuffisance des politiques publiques. *Stéphane VIRY*

31 Missions, Nominations, Élections

32 Gouvernement

35 Parlement

36 AAI

38 Partis politiques

39 Conseil régional, conseils départementaux, communes

41 Préfecture de police de Paris, préfetures

42 Autres Mouvements

RENÉ DOSIÈRE

président de l'Observatoire de l'éthique publique (OEP)

« La France n'a jamais eu des élus aussi honnêtes que maintenant »

René Dosière, ancien député socialiste, président de l'Observatoire de l'éthique publique (OEP), étudie depuis des années l'utilisation des moyens de l'État.

Interview réalisée par Stéphanie Fontaine

Pourquoi avoir créé en 2018 l'OEP, une association qui rassemble chercheurs et parlementaires ?

Notre objectif est de favoriser la transparence par rapport à l'usage des fonds publics et développer les pratiques déontologiques. A cet effet nous recherchons les secteurs dans lesquels ces pratiques sont soit inexistantes soit floues. A partir des travaux de recherche de nos membres universitaires, nous produisons des notes accessibles sur ces sujets, et nos membres parlementaires s'efforcent de les traduire dans la législation, soit par des amendements, soit par des propositions de loi.

Depuis 2019, l'Observatoire a publié une quarantaine de notes. Leurs auteurs sont-ils rémunérés ?

Ces rédactions doivent être accessibles à un public non spécialisé, tout en respectant la rigueur universitaire. C'est un gros travail. C'est pourquoi nous avons retenu le principe d'une rémunération sous forme de droits d'auteur qui reste modeste (en moyenne 500 euros).

L'une de ses notes révèle que la rémunération des membres du Conseil constitutionnel est illégale. Où en est cette affaire ?

C'est en effet Elina Lemaire, maître de conférences à l'Université de Dijon et vice-présidente de l'Observatoire, qui est à l'origine de cette découverte. Et tous les renseignements ont été transmis à la députée Cécile Untermaier, qui fait aussi partie de nos membres, afin qu'elle puisse élaborer une proposition de loi. Votée début 2021 à l'unanimité de tous les groupes politiques en commission des lois, cette proposition n'a pour autant pas été présentée en séance publique. Rien n'a donc changé.

Sous votre impulsion, alors en tant que député, l'Elysée a fini par rendre public son budget. La transparence à ce sujet est-elle aujourd'hui satisfaisante pour vous ?

Il m'a fallu près d'une dizaine d'années pour en arriver là, en 2008. Aujourd'hui, l'Elysée est l'institution publique la plus contrôlée et, je dirais, la plus transparente de la République. Il n'y a plus vraiment de mystère la concernant, même si la culture de la transparence, elle, n'y est toujours pas de mise.

Elle est transparente seulement parce qu'elle y est contrainte, c'est ça ?

Tout récemment, une chercheuse de l'Observatoire a réclamé la fiche de paie du président. Sans succès dans un premier temps. Il a fallu qu'elle aille jusqu'au tribunal administratif pour l'obtenir. Cette réticence est d'autant plus surprenante que la transparence est tout à l'avantage du président : selon ce document, il déclare son logement, comme un avantage en nature... Et comme c'est la règle commune.

Vous aviez jugé le Gouvernement de Jean Castex « le plus cher de la Ve République », le voilà dépassé par celui d'Elisabeth Borne, qui coûte 174 millions d'euros, contre 167 sous son prédécesseur. Qu'en retenir ?

Le coût du Gouvernement est essentiellement lié au nombre de ministres.

Plus il y en a, plus il coûte cher. Sauf au cabinet de la Première ministre, où l'on enregistre un effort, les rémunérations continuent à augmenter à un niveau élevé : 9 478 euros en moyenne mensuelle pour un fonctionnaire.

Et, pour vous, c'est trop ?

Ce qui n'est pas normal, c'est que la partie indemnitaire de ces rémunérations soit opaque. Elle ne repose sur aucune grille de références. Chaque ministre, nous dit-on, fixe lui-même ces indemnités... Soit à la tête du client ! Avec des inégalités extraordinaires d'un ministère à un autre, sans aucune justification ! La Cour des Comptes recommande aussi de définir des critères de distribution. Mais le Gouvernement ne l'entend pas.



La démission de la ministre déléguée chargée des collectivités territoriales, Caroline Cayeux, après la sous-évaluation de son patrimoine, est-il le signe de l'efficacité de la HATVP ?

La Haute Autorité joue en effet un rôle important, et très efficace dans la diffusion de la déontologie et de la probité des responsables publics. C'est l'une des meilleures institutions de la République. Elle mériterait davantage de compétences et de moyens.

Regrettez-vous le changement de doctrine a priori opéré concernant les ministres mis en examen qui ne démissionnent plus systématiquement ?

Tout à fait. Alain Griset s'est retrouvé devant le tribunal Correctionnel alors qu'il était toujours ministre. C'est quand même invraisemblable ! Circonstance aggravante pour le cas du ministre Dupond-Moretti, mis en examen et renvoyé devant la Cour de justice de la République, alors qu'il doit nommer son propre procureur !

Tout cela est terrible pour l'image du Gouvernement de la France. A son arrivée en 2017, Emmanuel Macron semblait très soucieux de l'exemplarité des membres du Gouvernement. «Tout commence en mystique et finit en politique», selon la célèbre formule de Charles Péguy, et c'est apparemment ce qui arrive aujourd'hui.

En vertu de la présomption d'innocence, une personne reste innocente tant qu'elle n'a pas été condamnée, ce qui vaut aussi pour les ministres, ne pensez-vous pas ?

Il n'est pas question de remettre en cause la présomption d'innocence. Mais il y a des cas, on le voit bien avec les exemples cités, où l'éthique et l'exemplarité doivent primer.

Que vous inspirent les révélations concernant Agnès Pannier-Runacher pour laquelle la HATVP a confirmé qu'elle n'avait relevé aucun manquement ?

La Haute Autorité n'a pas de pouvoir d'enquête. Elle n'agit que sur les déclarations qui lui sont transmises. Or, il existe des zones qui restent floues dans l'interprétation des textes, dont les ministres n'ont pas forcément conscience quand ils font leurs déclarations. Pour éviter tout risque l'Observatoire propose la nomination d'un déontologue du Gouvernement, c'est-à-dire une personnalité indépendante afin d'éclairer les membres du Gouvernement... Un déontologue aurait pu questionner les liens familiaux de la ministre de la transition écologique. Pour l'heure, le Gouvernement n'a pas accédé à cette suggestion mais il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Sur le pantouflage, la plus grande ouverture, semble-t-il, à la société civile vous inquiète-t-elle ?

Les rapports entre les secteurs privé et public, notamment au niveau de l'exécutif, sont de plus en plus fréquents, et la limite effectivement peut être franchie dans les deux sens. Mais ces affaires de pantouflage, du moins pour les plus importantes et visibles, sont depuis peu de la compétence de la HATVP. Le système me paraît donc plutôt satisfaisant, même s'il peut être amélioré. En plus de moyens renforcés, la Haute Autorité devrait pouvoir sanctionner les manquements décelés.

Pour ce qui est du contrôle des parlementaires, que penser de la procédure initiée par l'association Regards Citoyens pour obtenir les justifications des frais de mandat des députés, et qui se retrouve devant la CEDH ?

Cette demande n'a à mon sens plus de justification puisque les frais professionnels des parlementaires sont désormais contrôlés. On peut améliorer ce contrôle, le rendre plus transparent, mais il a le mérite d'exister. L'objet de ce contrôle, c'est de s'assurer que les parlementaires utilisent leur indemnité de frais professionnels à des dépenses professionnelles et non privées.

Cela n'empêche apparemment pas les écarts, vu les révélations régulières dans la presse...

Quand ces informations sortent, c'est justement à la suite de ce contrôle ! Et les intéressés sont alors contraints de rembourser ce qui a été dépensé à tort. Il n'y a plus sur ce point de détournement d'argent public.

Qu'en est-il des ministres ?

Ah, on ne peut pas en dire autant des ministres qui bénéficient d'une enveloppe de frais professionnels sur laquelle il n'y a aucun contrôle ! Là aussi, l'existence d'un déontologue du Gouvernement serait utile car il éviterait les dérives.

Quels sont les autres domaines qui restent vraiment problématiques ?

On peut citer l'opacité persistante et fréquente dans le fonctionnement des collectivités locales, ou encore le statut des anciens présidents de la République.

En quoi ce statut pose-t-il question ?

Le problème justement, c'est qu'il n'en existe pas ! Les anciens présidents bénéficient d'avantages en nature en dehors de tout cadre. François Hollande a fait progresser la situation en publiant un décret concernant ces avantages. Mais c'est très insuffisant.

Que faire ?

Clarifier leur rôle : soit les anciens présidents sont utiles, et à ce moment-là, la puissance publique doit effectivement les rémunérer, soit ils préfèrent gagner de l'argent dans le secteur privé et ne plus percevoir d'argent public... Mais la question devrait être tranchée. En toute transparence

Quel regard d'une manière générale portez-vous sur l'évolution de la déontologie et de la transparence en France ?

La France n'a jamais eu des élus aussi honnêtes que maintenant. Je ne dis pas que les dérives n'existent plus, mais on a énormément progressé. Or, la population ne s'en rend pas toujours compte. Quand j'entends parfois dire qu'il faudrait réduire les dépenses de l'Élysée... Mais sur 1 000 euros de dépenses publiques, elles représentent 10 centimes d'euros ! Le budget de la présidence de la République n'est pas considérable, mais en plus il est contrôlé par la Cour des comptes chaque année. Les frasques de Mitterrand, ce n'est plus possible !

Alors, on en reste là ?

Il y a toujours des améliorations souhaitables mais il faut veiller à ne pas aller trop loin. Sinon, plus personne ne voudra exercer des responsabilités publiques. En tout cas, plus les meilleurs. La démocratie n'y gagnerait pas. ●

« A son arrivée en 2017, Emmanuel Macron semblait très soucieux de l'exemplarité des membres du Gouvernement »

LES TROMBINES

ECONOMIE CIRCULAIRE : VALORISER NOS DÉCHETS POUR MIEUX LES ÉLIMINER !

« **N**ous allons crever sous nos ordures ! », s'alarmait dès le début des années 70 l'écrivain René Barjavel, connu pour ses romans d'anticipation. Avec la croissance démographique - plus de 8 milliards d'habitants, selon la récente estimation des Nations Unies -, les déchets ne cessent eux aussi d'augmenter, malgré une prise de conscience sur la nécessité de les réduire et de les valoriser. Mieux concevoir les produits consommés, afin de pouvoir améliorer le recyclage des déchets et réussir à les transformer en ressources (nouvelles matières/nouveaux produits, électricité, chaleur...), le tout avec des consommateurs poussés à consommer de manière responsable, voilà le cercle vertueux attendu de l'économie circulaire. Mais les avancées en la matière ont tendance à prendre du retard. La date d'entrée en vigueur de la responsabilité élargie des producteurs (REP) dédiée aux produits et aux matériaux de construction du bâtiment, fixée initialement à 2022 et repoussée d'un an pour une application à compter de ce 1er janvier 2023, s'annonce difficile pour cette filière REP appelée à devenir la plus grande du pays.

Certains résultats de cette politique de l'économie circulaire sont certes bien visibles : pourquoi sinon trier ses déchets, ramener ses piles ou ses ampoules au supermarché ou encore ses médicaments en pharmacie ? C'est aussi dans ce contexte que l'indice de réparabilité qui renseigne sur le degré de réparabilité des produits est apparu en 2021. En vertu de la loi antigaspillage dite AGECE de 2020, la France affiche également l'ambition de recycler 100 % des emballages en plastique à usage unique - tubes de dentifrice, bidons de lessive - d'ici 2025. Mais si les progrès sont là, ils restent lents, notamment en regardant ce qui se passe ailleurs.

Quand l'Europe recycle plus du tiers de ses déchets plastiques (34,6 %), à l'échelle mondiale, il n'y en a que 9 % qui le sont, et encore 22 % mal gérés ou rejetés dans l'environnement, constate l'OCDE dans un rapport publié début 2022. Et la France n'apparaît pas forcément en avance sur ses voisins européens... Si le volume d'ordures ménagères produit par habitant dans le pays « tend à se stabiliser sur la dernière décennie, (...) il reste à un niveau élevé », dicit la Cour des Comptes, fin septembre. Et, au regard des principaux indicateurs (quantité de déchets produite, recyclage, élimination), la France se situe légèrement en deçà des performances de la moyenne européenne et plus loin encore des pays les plus avancés que sont l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas et les pays scandinaves.

Pourtant cette collecte lui coûte très cher. Alors qu'ils ne représentent que 12 % de l'ensemble des déchets produits en France, ils pèsent 61,5 % des dépenses totales (10,9 milliards d'euros). « Les enjeux financiers sont majeurs », jugent ainsi les magistrats de la rue Cambon.

Stéphanie Fontaine

PASSER À UNE ÉCONOMIE VRAIMENT CIRCULAIRE, VOILÀ LE DÉFI QUE LE GOUVERNEMENT S'EST FIXÉ !

Christophe BÉCHU

► Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires



17 tonnes de plastiques sont déversées dans l'Océan chaque minute. En France, le gaspillage alimentaire c'est 10 millions de tonnes de nourriture jetées par an, soit près d'un quart de la production. Ces deux chiffres résument à eux seuls le défi qui est devant nous. Depuis 2017, le Gouvernement agit pour accompagner la nécessaire transition vers un nouveau modèle de production et de consommation : passer à une économie profondément et réellement circulaire, favoriser les circuits-courts et les productions respectueuses de l'environnement. Ainsi la mise en œuvre de la loi anti-gaspillage doit notamment permettre d'atteindre 100 % de plastique recyclé d'ici 2025. Notre objectif est de sortir du modèle « fabriquer, consommer, jeter ».

C'est dans la lignée de cet engagement que nous portons également ces ambitions dans le cadre européen et mondial. À la COP 15 qui se tient à Montréal ce mois de décembre, j'ai défendu au nom de la France nos engagements pour lutter contre le rejet de déchets plastiques qui dégradent nos écosystèmes et détruisent notre biodiversité. J'ai également porté avec d'autres pays la recherche d'un accord pour la préservation de 30 % des terres et des mers à l'horizon 2030.

Par ailleurs, les filières pollueurs-payeurs ont été élargies et de nouvelles ont été créées afin de mieux gérer les déchets issus des matériaux de construction, du textile, des jouets. Face au recours massif aux emballages plastiques à usage unique, la loi fixe comme objectif d'atteindre la fin du plastique à usage unique d'ici 2040. Recycler et réemployer doit permettre de recréer de nombreux emplois non délocalisables sur tous nos territoires.

Au plus près du terrain, nous renforçons notre action auprès de chaque Français, non seulement en tant que consommateurs mais aussi comme citoyens, pour sensibiliser et simplifier les gestes du quotidien. L'indice de réparabilité des produits électriques et électroniques leur permet de s'orienter vers les produits les plus facilement réparables afin de prolonger la durée de vie de nos équipements. Il y a quatre jours, le bonus réparation a été mis en œuvre. Celui-ci permettra d'augmenter de 20 % par an le nombre de réparations et d'allonger la durée de vie des appareils électriques et électroniques. Pour aller plus loin, nous élaborerons en 2023 un éco-score pour les produits alimentaires et les vêtements textiles, afin d'informer chacun sur l'impact environnemental des produits.

« Notre objectif est de sortir du modèle « fabriquer, consommer, jeter ». »

Cette transition, nous ne pouvons la faire seuls, elle se fera grâce aux entreprises et aux consommateurs. Nous devons agir. Nous devons tous nous mobiliser. Et nous devons accélérer. C'est précisément le but de la planification, de cette France Nation verte, pilotée par la Première ministre. Cette méthode sera l'étendard commun de nos actions pour la transition écologique. Un modèle que nous devons toutes et tous, chacun à notre échelle, porter pour atteindre nos objectifs collectifs. ●



ET SI NOTRE AUTONOMIE STRATÉGIQUE PASSAIT PAR LA VALORISATION DES DÉCHETS ?

Marta de CIDRAC

- ▶ Sénatrice LR des Yvelines
- ▶ Vice-présidente de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Présidente du groupe d'études Économie circulaire du Sénat



« **R**éduisons vite nos déchets ça déborde », ce petit slogan des années 2010 issu d'une campagne publicitaire du ministère de l'Écologie prend aujourd'hui tout son sens. La « société de consommation », concept déjà ancien, n'est pas seule en cause. Les récentes transformations de notre société et de notre économie ont également eu un impact très fort sur la production, la prévention et la gestion des déchets.

D'un constat d'apparence économique, nous pouvons tirer des conclusions éminemment écologiques. Depuis deux décennies, l'économie française s'est transformée. Toujours plus de services et toujours moins d'industries, cette spirale infernale a sensiblement contribué à la dégradation de notre balance commerciale. Sans en avoir conscience, les Français sont aujourd'hui de plus en plus importateurs de... déchets ! Ou plutôt de ce que seront les futurs déchets importés sur notre territoire si nous n'arrivons pas à les collecter efficacement, à les traiter et à les valoriser.

Certes, à des époques où la part industrielle dans notre économie était supérieure, la production de déchets n'était pas neutre. Mais le

contexte international a aujourd'hui totalement changé : certaines ressources sont moins accessibles, plus chères, au cœur d'enjeux internationaux tendus pour sécuriser leurs approvisionnements, sans compter la question énergétique devenue un frein majeur pour beaucoup d'entreprises. « L'opulence » est belle et bien terminée, tout objet devra d'une façon ou d'une autre trouver sa place en tant que déchet dans le monde de demain.

L'enjeu est de taille, j'en ai la conviction, et il faudra apporter rapidement des réponses à des questions importantes : à qui appartiennent les déchets ? Qui demain aura le contrôle de ces gisements de ressources, déjà présents en quantité dans nos territoires et qui ont vocation à être transformés et valorisés ? Il y a une dimension stratégique de la question qui semble aujourd'hui totalement occultée, mais qui à l'avenir prendra tout son sens.

« Compensons la malheureuse faiblesse actuelle de notre économie, de plus en plus dépendante des importations étrangères, en développant une filière industrielle de traitement des déchets et du réemploi »

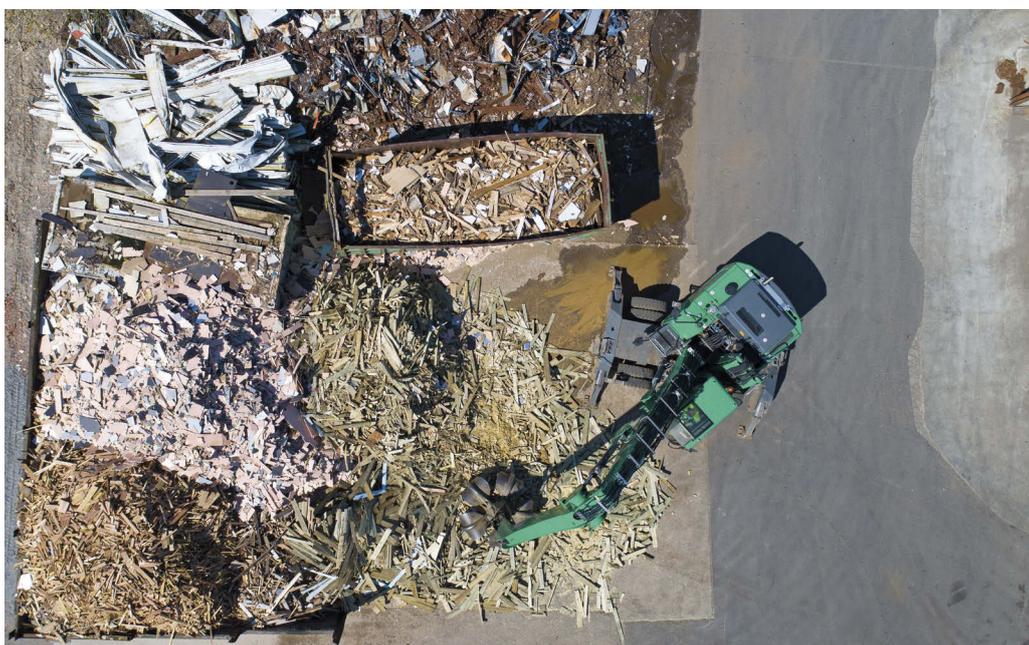
Poser la question, c'est y répondre, car assurément notre pays doit capter ces gisements et ne pas les laisser aux mains d'industries étrangères. Je plaide pour un cadre législatif adapté, amorcé avec la loi AGECE dont j'ai été rapporteure, mais aussi pour la création d'une filière industrielle française de traitement des déchets, compétitive et innovante.

Un exemple simple mais symbolique de notre faiblesse actuelle,

la gestion des déchets en outre-mer. Notre pays est désarmé face à leur production, générant d'un côté des risques graves de pollution, de l'autre la sous-exploitation d'un potentiel de valorisation qui pourtant bénéficierait aux économies insulaires.

Notre pays a néanmoins des atouts sérieux. Compensons la malheureuse faiblesse actuelle de notre économie, de plus en plus dépendante des importations étrangères, en développant une filière industrielle de traitement des déchets et du réemploi.

S'assurer aujourd'hui de la propriété et de l'exutoire de nos déchets, c'est demain garder un levier puissant de notre autonomie stratégique. ●



RÉDUCTION, RÉEMPLOI, RECYCLAGE : UNE HIÉRARCHIE À RESPECTER

Jimmy PAHUN

- ▶ Député Démocrate (Modem et indép.) du Morbihan
- ▶ Membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire



La proposition de loi visant à lutter contre les plastiques dangereux pour l'environnement et la santé, a été adoptée le 6 octobre dernier, dans le cadre de la niche du groupe Démocrate. Je l'avais déposée en considérant que les efforts demandés par la loi contre le gaspillage, dite loi AGECE, pouvaient être utilement poursuivis dans certains domaines.

L'impact de la pollution plastique sur les écosystèmes marins et terrestres est bien connu de chacun. La question de l'impact des plastiques sur la santé humaine connaît, elle, un intérêt croissant. Différents travaux de recherche s'attachent à analyser les risques d'une exposition aux substances pouvant être contenues dans les emballages plastiques.

Après son examen par l'Assemblée nationale, la proposition de loi contient désormais 6 articles. Le 1er interdit les emballages en plastiques à usage unique non recyclés à compter du 1er janvier 2025. Le 2e interdit les emballages en polystyrène extrudé pour la vente à emporter, dans le prolongement de l'interdiction pour ces mêmes produits du polystyrène expansé. Le 3e interdit l'utilisation des composés perfluorés pour un ensemble de produits et d'emballages, en faisant cette interdiction dépendre de la révision

prochaine du règlement européen REACH. L'objectif ici est moins normatif que symbolique pour dire solennellement notre soutien à une interdiction européenne rapide et globale. Le 4e article oblige le marquage de produits en plastique lorsque la présence de cette matière n'est pas évidente pour le consommateur. Le 5e permet à un gestionnaire d'espace protégé d'interdire préventivement des produits en plastique à usage unique sur tout ou partie de la zone soumise à son contrôle. Enfin, le dernier prévoit la remise au Parlement d'un rapport du Gouvernement sur les mesures d'accompagnement des acteurs publics et privés dans leurs efforts de réduction de l'usage du plastique.

Nous avons donc fait le choix de ne pas interdire les emballages en polystyrène en 2025 sans conditions de recyclage, comme je l'avais initialement souhaité. Néanmoins, je continue de penser

« Nous devons donc recentrer le recyclage sur les quelques plastiques pour lesquels les filières sont d'ores et déjà efficaces, et pour le reste mettre l'accent sans attendre sur la réduction à la source. »

que ce matériau sera de fait interdit en 2025. Il le sera si nous appliquons la loi, puisque dans 2 ans il n'y aura pas de filière de recyclage du polystyrène. Il en va de la sincérité de la transition écologique et de la crédibilité l'action publique.

Il est à cet égard primordial d'acter, en France et en Europe, la fin du recyclage comme première solution à la pollution plastique. La Cour des Comptes a récemment pointé notre incapacité à tenir nos

objectifs de collecte, de tri et de recyclage, avec pour conséquence aussi, l'exportation des déchets que nous ne sommes pas en mesure d'absorber. Nous devons donc recentrer le recyclage sur les quelques plastiques pour lesquels les filières sont d'ores et déjà efficaces, et pour le reste mettre l'accent sans attendre sur la réduction à la source.

Certes, nous ne sommes pas les premiers responsables de cette pollution, de ces 11 millions de tonnes de plastiques déversées chaque année dans l'Océan. Certes, nous avons un cadre réglementaire déjà robuste avec les lois sur la croissance verte, AGECE et Climat. Mais il nous reste tant à faire pour espérer maîtriser cette pollution. Il nous faut donc, en France, être exemplaire et souhaiter cette même ambition pour l'Europe. ●



ENDIGUER LA VAGUE DES DÉCHETS OUTRE-MER : UNE URGENCE ABSOLUE

Stéphane ARTANO

- ▶ Sénateur RDSE de Saint-Pierre-et-Miquelon
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales du Sénat
- ▶ Président de la délégation sénatoriale aux Outre-mer
- ▶ Vice-président de la délégation sénatoriale aux entreprises



La collecte et le traitement des déchets sont l'autre service public essentiel au cœur du quotidien, au même titre que l'eau, l'assainissement ou l'électricité, sans lequel il ne peut y avoir un développement harmonieux et digne.

Cette simple évidence résonne fortement dans des territoires ultramarins où ces quatre services ne sont pas toujours rendus comme il le devrait.

Les récents travaux de la Délégation sénatoriale aux outre-mer, conduits par Gisèle Jourda, sénatrice de l'Aude, et Viviane Malet, sénatrice de La Réunion, ont en effet souligné le grave retard pris par les outre-mer en matière de gestion des déchets.

Un indicateur suffit à donner un aperçu du rattrapage nécessaire : au niveau national, 15 % des déchets ménagers sont enfouis, 85 % étant valorisés. En outre-mer, le rapport est inversé. À l'exception de la Martinique qui a enfoui, en 2020, 40 % de ses déchets ménagers et de Saint-Barthélemy qui incinère la totalité des déchets non triés, tous les autres territoires affichent des taux d'enfouissement de 70 à 80 %, voire pratiquement 100 % à Mayotte.

C'est aussi le fléau des dépôts sauvages et des décharges, amplifiés par le phénomène des quartiers informels, qui défigure les paysages. Une proportion importante des déchets échappe à la collecte.

Cette situation place certains territoires en urgence sanitaire et environnementale. La cote d'alerte y est dépassée, tout particulièrement en Guyane et à Mayotte.

Prévention, collecte, tri sélectif, valorisation : tout y est plus compliqué du fait de l'insularité, du relief et des zones isolées, de l'étroitesse des gisements, de réglementations pas toujours adaptées, de financements fragiles ou encore de l'explosion démographique dans les cas de Mayotte et de la Guyane.

Ce retard survient au moment où la gestion des déchets bascule en Hexagone et en Europe vers des stratégies « zéro déchet » et d'économie circulaire.

Le défi est donc double pour les outre-mer : gérer l'urgence, qui suppose des actions rapides, et s'engager sur la voie de l'économie circulaire, qui est souvent

un chemin plus long bien que plus durable.

C'est cet équilibre qu'il faut trouver. Les 27 propositions du rapport de la Délégation sénatoriale s'y efforcent.

Un plan d'actions et de rattrapage exceptionnel dans tous les domaines est nécessaire : finances, gouvernance, réglementation, implication des éco-organismes, projets innovants...

Le premier axe est donc d'offrir un ballon d'oxygène financier aux acteurs de la gestion des déchets et de doter tous ces territoires des infrastructures essentielles : déchetteries, centres de tri, unités de valorisation énergétique.

Le second est de sortir de la dépendance extérieure, d'une part, grâce à la prévention et, d'autre part, en faisant émerger des filières locales ou régionales de recyclage. Il faut abandonner la logique d'exportation des déchets vers l'Europe, qui ne peut être un exutoire durable, et faire des déchets une ressource pour les territoires.

« Prévention, collecte, tri sélectif, valorisation : tout y est plus compliqué du fait de l'insularité, du relief et des zones isolées, de l'étroitesse des gisements, de réglementations pas toujours adaptées, de financements fragiles »

Les travaux de la délégation ont montré une profonde prise de conscience des sociétés ultramarines sur le défi des déchets et un foisonnement d'initiatives et de volontés à tous les niveaux : associatifs, politiques, économiques...

L'enjeu est bien de préserver la richesse écologique et les conditions de vie dans nos outre-mer. ●



LE RECYCLAGE N'EST PAS LA PANACÉE

Guillaume GONTARD

- ▶ Sénateur Écologiste-Solidarité et territoires de l'Isère
- ▶ Vice-Président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées
- ▶ Président du groupe Écologiste - Solidarité et Territoires



Pour ce faire, il faut rendre la fiscalité punitive sur le plastique à usage unique via l'augmentation de la Taxe général sur les activités polluantes (TGAP), il faut massifier la vente sans emballage, dite en vrac, en soutenant financièrement les commerçants et les consommateurs. Il faudrait obtenir de Bruxelles la possibilité de moduler les taux de TVA selon le conditionnement des produits. Et, pour les emballages en verre, il faut revenir à la consigne de nos grands-parents.

Il faut massifier l'utilisation des matériaux biosourcés (bois, paille, chanvre, etc.), recyclables et compostables, dans la production industrielle et particulièrement dans la construction. Le secteur du bâtiment représente en volume les 3/5e des déchets du pays. Des déchets le plus souvent non valorisables, quand ils ne sont pas jetés dans la nature par des entreprises délinquantes.

Bien sûr il est préférable de recycler, plutôt que de remplir les décharges ou de brûler à tout va. Mais il nous faut sortir de l'illusion d'une économie parfaitement circulaire où l'on parviendrait à recycler tout ce que l'on consomme. C'est une chimère. Ce n'est pas possible pour de nombreux matériaux pris isolément, encore moins quand ils sont combinés. Ce n'est pas physiquement possible, ça l'est encore moins économiquement dans un système de production tout entier tourné vers la seule rationalité des coûts, tout entier tourné vers l'achat neuf, seul à même de maximiser la croissance des entreprises et des PIB. Un système économique prédateur, où les profits de la production sont privés mais où les externalités négatives sont socialisées. Ainsi, malgré quelques efforts comme la responsabilité élargie des producteurs (REP), ce sont massivement les collectivités publiques qui assument la fin de vie des produits ou leurs emballages.

En attendant une indispensable décroissance de nos économies, nous devons impérativement limiter notre production de déchets à la source, partout où cela est possible.

« Premier combat : les emballages, particulièrement les plastiques, dont l'in vraisemblable déperdition souille notre planète, nos paysages et forme un 7ème continent de déchets au milieu du Pacifique »

Premier combat : les emballages, particulièrement les plastiques, dont l'in vraisemblable déperdition souille notre planète, nos paysages et forme un 7ème continent de déchets au milieu du Pacifique. Le recyclage du plastique est un leurre. Ceux du verre, du carton et de l'aluminium sont plus intéressants mais très énergivores. Il faut bannir les emballages plastiques avant la fin de la décennie et limiter l'utilisation à usage unique des autres.



La nouvelle filière REP ne suffira pas à y remédier. Il faut repenser tout le secteur de la construction, des dessins d'architecte à la démolition. La nouvelle réglementation environnementale 2020 répond largement à ce besoin d'éco-conception, s'agissant des bâtiments neufs. Il faut élargir cet effort à tous les travaux de rénovation, notamment énergétique, qui se multiplient. Aujourd'hui, plus de 90 % des matériaux utilisés dans la rénovation sont issus de la pétrochimie, alors que le plus souvent des matériaux naturels rempliraient mieux les objectifs tout en favorisant les circuits-courts, l'emploi local et la réduction des déchets. Ce sera l'un des axes de la commission d'enquête sur la rénovation énergétique des bâtiments demandée par le groupe écologiste du Sénat.

Enfin, il vaut renforcer la lutte contre le gaspillage et allonger la durée de vie des produits via :

- l'extension des délais de garantie et mise à jour de logiciels,
- la réparation qui doit être favorisée, via la réglementation sur l'éco-conception des produits et via la fiscalité pour être avantageuse par rapport au neuf,
- la seconde main, que cela soit la vente d'occasion ou le don aux associations du réemploi solidaire, qui doivent être épaulées par la puissance publique.

A massifier également, le tri à la source des biodéchets pour les composter plutôt que les brûler.

Et en dernier ressort, seulement, recyclons. ●

ÉCONOMIE CIRCULAIRE : IL FAUT ACCÉLÉRER !

Huguette Tiegna

- ▶ Députée Renaissance du Lot
- ▶ Membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire
- ▶ Membre de l'OPECST



La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), promulguée en 2020, permet des avancées concrètes dans la transformation vertueuse de notre économie. Elle met en place une stratégie cohérente : lutte contre le gaspillage alimentaire et contre l'obsolescence programmée, responsabilisation des acteurs économiques dans des filières dites à responsabilité élargie des producteurs (REP), usage des bouteilles en plastique divisé par deux d'ici à 2030, sortie du plastique jetable d'ici à 2040...

Au quotidien, ses premiers résultats sont visibles : fini les pailles et couverts jetables depuis 2021, les emballages plastiques pour certains fruits et légumes et la destruction des invendus non alimentaires depuis le 1er janvier 2022, la vaisselle jetable dans les fast-food dès 2023. Pour autant, l'utilisation des outils prévus par la loi en matière de réduction et de recyclage des déchets doit monter en puissance, alors que les conséquences du réchauffement climatique s'intensifient.

C'est le cas pour les entreprises. Le 1er janvier 2023 sera mise en place la filière REP des véhicules, ainsi que celle du bâtiment,

secteur qui produit chaque année 45 millions de tonnes de déchets. L'État publiera en outre une feuille de route sur le désamiantage, composante cruciale de la prise en charge des déchets contaminés du secteur. Au-delà des dispositifs prévus par les textes, les éco-organismes chargés de la gestion des filières REP ont un rôle crucial à jouer en matière de communication, pour sensibiliser largement les acteurs économiques aux possibilités offertes par la loi.

Une gestion plus efficace des déchets passe aussi par la responsabilisation de la population. Les déchets organiques représentent encore un tiers des déchets non triés par les ménages ; il s'agit d'un gisement non négligeable qui doit être mieux valorisé via l'utilisation plus systématique de composteurs. Le 15 décembre 2022, le ministère de la Transition écologique a lancé l'expérimentation du « bonus réparation », qui permet aux consommateurs d'être indemnisés pour la réparation de leurs appareils électroniques. Les associations insistent sur la nécessité de former plus de réparateurs : elles estiment qu'il est nécessaire d'en labelliser 3.000 au niveau national afin d'assurer un maillage territorial suffisamment fin.

« Une gestion plus efficace des déchets passe aussi par la responsabilisation de la population »

Si de nombreux dispositifs sont déjà déployés, les objectifs ne seront atteints que dans le cadre d'une coordination de l'ensemble des acteurs. Ainsi, dans les filières REP, un équilibre doit être trouvé entre ce qui relève du producteur et ce qui relève de l'éco-organisme chargé de la filière. Les solutions se construiront au cas par cas : il faut, partout où c'est possible, laisser aux entreprises la possibilité d'organiser le cycle de vie des déchets, mais c'est parfois à l'éco-organisme de prendre le relais pour pallier des défaillances éventuelles.

Enfin, l'économie circulaire doit être résolument solidaire, en donnant une place prépondérante aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, et locale, en proposant des solutions adaptées à chaque territoire, en particulier dans les Outre-mer. C'est l'esprit des 90 millions d'euros supplémentaires versés au Fonds économie circulaire de l'ADEME, annoncés par la Première Ministre le 1er décembre 2022. C'est par ce biais que la France sera au rendez-vous de l'adaptation de son économie à l'impératif écologique. ●



POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE DÉCENTRALISÉE !

Nadège HAVET

- ▶ Sénatrice RDPI du Finistère
- ▶ Membre de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Conseillère municipale de Saint-Pabu



Le grand débat national a confirmé les fortes attentes des Français en faveur de politiques publiques ambitieuses de transition écologique. Plus de la moitié des 150 000 contributions déposées en ligne sur ce thème portaient sur la problématique des déchets, du tri et du recyclage ! C'est dans ce cadre que le Gouvernement a proposé son texte relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Promulguée le 10 février 2020, la loi est venue fixer un cap national en posant les bases d'un équilibre entre la responsabilité des entreprises par l'élargissement du périmètre du principe pollueur-payeur et une meilleure information des consommateurs.

L'ambition nationale, nous la connaissons : d'ici à 2030, les déchets ménagers devront être réduits de 15 % par habitant, et les déchets issus d'activités économiques de 5 %. Les territoires se sont également saisis de ce sujet. L'économie circulaire s'y développe, et de nombreux projets innovants voient le jour. L'enjeu en la matière, c'est avant tout celui de la proximité.

C'est le cas, dans le Finistère, avec la création d'un service public d'économie circulaire partagé : le G4DEC. Cofinancé par l'ADEME et quatre intercommunalités, regroupant 68 communes et 160 000 habitants, ce service œuvre pour le développement et la promotion de l'économie circulaire au sein des 6 500 entreprises et 1 255 exploitations agricoles du territoire. Le G4DEC met à disposition un éventail de solutions concrètes et innovantes pour l'ensemble des acteurs de ce bassin de vie (collectivités territoriales, ménages, entreprises, et associations). C'est ainsi que le service, en collaboration avec l'Association des Agriculteurs-Méthaniseurs Bretons, propose aux producteurs de déposer une partie de leurs « déchets verts » directement chez les agriculteurs-méthaniseurs. Encadrée par une convention signée entre le « producteur » et « l'exploitant », la démarche s'inscrit dans une logique de cercle vertueux. Le producteur dispose d'un exutoire de proximité, l'agriculteur-méthaniseur

reçoit une matière première de qualité et la collectivité voit ses tonnages de déchèterie diminuer. Il est en effet indispensable de développer des réseaux de coordination d'acteurs locaux qui facilitent le partage de flux, de connaissances et contribuent à l'apprentissage collectif. La Première ministre vient d'ailleurs d'annoncer un renforcement du fonds économie circulaire de l'ADEME, avec 90 millions d'euros supplémentaires qui viendront financer des projets pour aider les collectivités à mettre en place des solutions de collecte des bio déchets chez les particuliers.

Un autre enjeu de proximité est celui de la réparabilité, car le meilleur des déchets est toujours celui qu'on ne crée pas. C'est le sens du « bonus réparation » des produits électriques et électroniques qui ne sont plus sous garantie, via un fonds de

« Un autre enjeu de proximité est celui de la réparabilité, car le meilleur des déchets est toujours celui qu'on ne crée pas »

410 millions d'euros sur 6 ans. Là encore, il s'agit de susciter le « réflexe » de la part du consommateur : en agissant sur le plan du pouvoir d'achat donc, mais aussi en soutenant le développement de réseaux de professionnels susceptibles d'intervenir rapidement, près de chez nous. De la même façon, en janvier 2023, la mise en place de la REP « Bâtiment » va venir modifier les conditions de tri à la source, et nos artisans vont devoir passer plus de temps à ce travail d'inventaire. Cela impliquera, là encore, un maillage fin du territoire en matière de points de collecte. ●

Pour plus d'informations : <https://www.g4dec.bzh/>



ÉCONOMIE CIRCULAIRE : DES MOYENS ET DU COURAGE POUR PLUS DE RÉSULTATS

Stéphane DELAUTRETTE

- ▶ Député Socialistes et App. de la Haute-Vienne
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Membre de la délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation



Nos anciens auraient de quoi sourire. Voilà que nous réinventons leurs habitudes d'hier. Deuxième vie des déchets, économie circulaire ont désormais le vent en poupe, et la chasse au gaspi comme la seconde main n'ont jamais été aussi tendance. Peu importe l'ironie de la situation, le mouvement est engagé et c'est heureux car il y a urgence. Il ne s'agit pas de dire : « c'était mieux avant » mais bien de se tourner vers l'avenir. Un avenir plus vertueux, plus responsable, moins consumériste, plus économe. Par nécessité et par bon sens.

Élu député de la Haute-Vienne en juin dernier, je me suis naturellement investi au sein de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire - par conviction et surtout maîtrise des enjeux - pour accélérer notre volontarisme quant à la transition écologique. Celle-ci n'est pas affaire de petits gestes individuels. Conscience et bonne conscience ne vont pas de pair et les mesures gadgets ne suffiront pas.

De plus en plus, la consommation se fait civisme. Nous parlions, il y a quelques temps d'écocitoyenneté, renvoyant la responsabilité au particulier. Bien sûr, chacun peut agir à son échelle. L'acte d'achat est un choix parfois plus puissant qu'un bulletin de vote. Mais le travail de fond, pour être efficient, s'opère d'abord à la source, par des choix politiques affirmés, tant en matière de prévention que de production. Lutter contre les emballages et la profusion de plastiques, encourager la réparabilité, le recyclage, la durabilité constituent les premiers ressorts.

La loi « AGECE » du 10 février 2020 a fixé des objectifs ambitieux en termes d'économie circulaire, comme celui de tendre vers 100 % de recyclage des emballages en plastique à usage unique en 2025 ou la réduction de 15 % des quantités de déchets ménagers produits par habitant en 2030

par rapport à 2010.

Les moyens ne sont malheureusement pas à la hauteur et le budget alloué à l'ADEME au titre du fonds pour l'économie circulaire est trop limité pour espérer atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement en matière de réduction des déchets. Les résultats en témoignent : la quantité d'ordures ménagères produite par habitant est quasiment équivalente à celle produite il y a dix ans. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé par amendement (non suivi d'effet en raison du 49.3) d'y adjoindre une enveloppe supplémentaire de 100 millions d'euros.

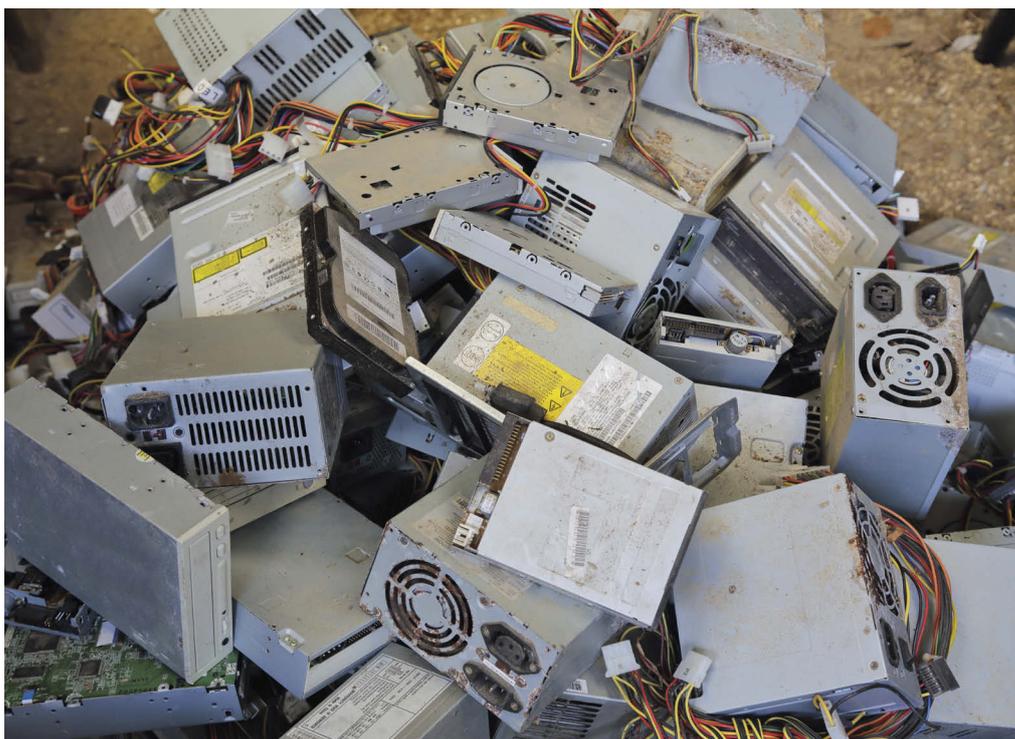
Il est par ailleurs urgent de réorienter les crédits du fonds vers la prévention des déchets, le réemploi, la réutilisation et la réparation.

Je milite ainsi pour la mise en place ou le renforcement de mesures concrètes telles que l'accélération du déploiement de la tarification incitative qui devrait concerner vingt-cinq millions de nos concitoyens en 2025 ; l'amélioration du tri des biodéchets qui représentent encore un tiers des ordures ménagères résiduelles ou

« le travail de fond, pour être efficient, s'opère d'abord à la source, par des choix politiques affirmés, tant en matière de prévention que de production »

la réduction à 5,5 % du taux de TVA pour les activités de réemploi et de réparation, pour l'aligner sur le taux en vigueur pour les activités de collecte, de tri et de recyclage des déchets.

Ce ne sont là que quelques exemples d'actualité mais le champ d'intervention nécessaire est terriblement vaste et mérite tous les efforts et toutes les attentions. Les mentalités sont prêtes. Les choix politiques et budgétaires ne doivent pas faillir. ●



© Assemblée nationale

MIEUX PRODUIRE, MIEUX CONSOMMER ET MIEUX GÉRER NOS DÉCHETS, LES MAÎTRES-MOTS DU CNEC !

Jean-Michel BUF

- ▶ Conseiller régional des Pays-de-la-Loire
- ▶ Membre du groupe « Aimer et Agir pour les Pays de la Loire »
- ▶ Président du Conseil National de l'Economie Circulaire



En tant que nouveau président du Conseil National de l'Economie Circulaire (CNEC), je remercie Madame la Ministre Bérangère Couillard de m'avoir confié cette mission et je rends hommage à Veronique Riotton à laquelle je succède. Bien évidemment, je ne peux que partager le constat concernant les tonnages de déchets produits en France. Fort de ce constat, la création du CNEC installé en novembre 2021 et qui succède au Conseil National des déchets, s'est faite pour que nos travaux s'articulent sur trois axes : mieux produire, mieux consommer et mieux gérer nos déchets.

Notre instance consultative, forte de ses 47 membres représentants des principales parties prenantes des domaines d'action de l'économie circulaire, s'attache à ce que les sujets dont elle est saisie par le Gouvernement soient analysés, expertisés, amendés dans les sept groupes de travail du CNEC et ce, afin de porter un avis qui est remis au Gouvernement. De la même façon, nous nous saisissons de toute question d'intérêt national concernant l'économie circulaire.

Certes, la gestion des déchets est essentielle et ne s'améliorera qu'à partir du moment où les conditions de production durable trouveront leur marché. Le cycle de vie d'un produit doit être apprécié de l'éco-conception jusqu'au recyclage, en passant par la réparation, le réemploi et la réutilisation. C'est tout l'enjeu de la mise en œuvre de la loi AGE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) adoptée en février 2020.

Le CNEC a aussi pour mission le suivi de cette loi mais aussi celui de la loi Climat et Résilience. Nous avons de nombreux thèmes transverses que nous aborderons tout au long de notre mandat de cinq ans, pour exemple l'intégration de

l'économie circulaire dans la commande publique et privée, le numérique, l'allongement de la durée de vie des produits, le financement de la transition vers l'économie circulaire, la formation, les métiers de l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité et bien d'autres thèmes qui vont tous dans le sens de la réduction de la production de déchets.

Nous le savons, l'urgence environnementale est bien présente et l'économie circulaire doit être le levier qui permettra la transition écologique, à condition que chaque partie prenante - entreprises, consommateurs, collectivités, associations - soit en mesure d'apprécier son impact environnemental. C'est le sens de l'affichage environnemental qui doit permettre une production responsable pour une consommation responsable.

« Le cycle de vie d'un produit doit être apprécié de l'éco-conception jusqu'au recyclage, en passant par la réparation, le réemploi et la réutilisation »

L'économie circulaire n'est pas l'économie de demain, c'est l'économie d'aujourd'hui, qui en préservant nos ressources permet de protéger notre environnement. C'est un formidable vecteur de développement économique qui crée de la valeur ajoutée et génère des emplois, et grâce à l'innovation, l'économie circulaire permet d'envisager notre souveraineté industrielle. ●



TRIBUNES

INSÉCURITÉ ET DÉLINQUANCE : L'IMMIGRATION EN LIGNE DE MIRE DES ANNONCES OFFICIELLES

Incivilités, trafics de stupéfiants, vols, homicides... Les indicateurs pour suivre l'évolution de l'insécurité en France sont multiples, et les conclusions à en tirer pas toujours évidentes. Leur hausse peut par exemple signifier que le phénomène augmente vraiment, mais il peut aussi s'expliquer par l'évolution de la société ou de la doctrine en vigueur : la population comme la police et/ou la justice peuvent y être plus sensibles et agir davantage en conséquence. Ou bien encore correspondre à un mélange de tout cela.



Dans une étude parue il y a tout juste un an, l'Insee s'est attelé à dresser les grandes évolutions de la délinquance et de sa réponse pénale sur une décennie. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le sentiment d'insécurité ne s'est pas clairement accentué, il reste plutôt stable entre 2010 et 2019. Mais les formes de la délinquance ont semblé-t-il évoluer, avec notamment moins de vols, plus d'escroqueries, plus d'atteintes à la personne. Les dépôts de plainte pour coups et blessures et surtout pour violence intrafamiliale sont en hausse. Sous l'effet du mouvement MeToo et de la libération de la parole, les plaintes pour violences sexuelles ont été multipliées par 2,4. Des tendances que l'on retrouve devant les juges. Sur un nombre d'affaires enregistrées par les parquets relativement constant, les jugements pour atteinte à la personne - plus d'un quart en 2019 - progressent. Les procédures simplifiées - ordonnances pénales, comparutions sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) - font que les délais moyens de traitement des affaires correctionnelles au tribunal se réduisent de 8,8 à 8,4 mois. Et les peines a priori s'alourdissent : l'emprisonnement en tout ou en partie ferme passe de 7,8 à 8,8 mois.

Sur les profils des délinquants, l'Insee établit un constat clair : plus de 80 % des personnes mises en cause et 90 % des condamnés sont des hommes. Quant à leurs origines, elles sont à 18 % étrangères parmi les mis en cause, tandis qu'elles représentent 7 % de la population en France. Et c'est ainsi sur cette base que le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, justifie en partie son texte - associé au ministre du Travail, Olivier Dussopt - sur l'immigration, dont les contours ont été dévoilés récemment. Tout en affirmant ne vouloir faire « jamais de lien existentiel entre l'immigration et l'insécurité », Emmanuel Macron lui-même a repris les chiffres avancés de la délinquance dans la Capitale. « On ne peut pas ne pas voir que la moitié au moins des délinquants, des faits de délinquance qu'on observe [à Paris], viennent de personnes qui sont des étrangers, soit en situation irrégulière, soit en attente de titres », a ainsi exposé le président sur France 2 en octobre, avant de promettre « une réforme en profondeur » de « nos règles » sur l'asile et l'immigration.

Stéphanie Fontaine

10 ANS DE HAUSSES BUDGÉTAIRES, SANS PRÉCÉDENTS

Thomas RUDIGOZ

- ▶ Député Renaissance du Rhône
- ▶ Membre de la commission des Lois constitutionnelles
- ▶ Conseiller de la Métropole de Lyon



T Les chiffres des indicateurs conjoncturels du ministère de l'Intérieur sur les crimes et délits viennent de tomber pour le mois de novembre 2022, et ils sont pour leur grande majorité en baisse sur les trois derniers mois (septembre à novembre), par rapport aux trois mois précédents (juin à août). Quelques exemples : vols avec armes -16%, vols violents sans arme -12 %, homicides -14 %, vols dans les véhicules -6 %, cambriolages -5 %. A noter néanmoins deux indicateurs en hausse : les escroqueries +1 % et les violences sexuelles +2 %.

« Le triple objectif fixé par Gérald Darmanin (...) est le suivant : améliorer la protection de nos concitoyens, mieux accompagner les victimes et donner à nos forces de l'ordre les moyens d'agir dans la proximité contre toutes les formes de délinquance »

Alors, bien sûr, de tels chiffres sont à prendre avec pondération car ils ne représentent qu'une courte période, néanmoins ils s'inscrivent dans le cadre d'une baisse globale, depuis 2017, d'un grand nombre de faits de délinquance.

Et ils viennent par là même traduire la réussite de la politique de lutte contre l'insécurité initiée par le président de la République qui en a fait l'une de ses priorités dès 2017. Ainsi, lors de son premier quinquennat, Emmanuel Macron a doté le ministère de l'Intérieur de moyens sans précédents, avec une hausse budgétaire de plus d'un milliard d'euros et un recrutement de 10 000 policiers et gendarmes.

Cet effort exceptionnel va continuer ces cinq prochaines années, et j'en veux pour preuve l'adoption par le Parlement, ce mercredi 7 décembre, de la Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) qui acte une hausse budgétaire de 15 milliards d'euros et la création de 8 500 postes dans la police et la gendarmerie.

Le triple objectif fixé par Gérald Darmanin avec cette loi de programmation est le suivant : améliorer la protection de nos concitoyens, mieux accompagner les victimes et donner à nos forces de l'ordre les moyens d'agir dans la proximité contre

toutes les formes de délinquance.

De nombreux champs d'intervention seront couverts, mais je souhaiterais néanmoins insister sur trois d'entre eux :

- Les violences intra familiales et sexuelles, qui sont, elles, en constante hausse ces dernières années. Pour mieux lutter contre ce fléau, nous allons doubler les effectifs des enquêteurs consacrés à ces délits et 200 intervenants sociaux seront recrutés. Également l'outrage sexiste sera considéré comme un délit et le montant de l'amende correspondante sera triplé.
- La cybercriminalité contre laquelle nous devons nous adapter avec le recrutement de 1 500 cyberpatrouilleurs supplémentaires et la création d'une école de formation cyber au sein du ministère. Les cryptomonnaies pourront être saisies dans les mêmes conditions que les avoirs bancaires.
- Le trafic de stupéfiants qui gangrène nombre de nos quartiers défavorisés et face auquel nous devons adapter constamment nos modes opératoires. L'un des enjeux consistera à renforcer les actions de coopération entre l'OFASST, l'Office antistupéfiants, créé en janvier 2020, et les directions départementales de la sécurité publique, afin notamment de démanteler l'ensemble de la chaîne du trafic, du dealer de rue au narcotraffiquant, en passant par de multiples acteurs intermédiaires.

Nos forces de l'ordre sont, on l'aura compris, face à des défis majeurs à relever pour endiguer ces nouvelles formes de délinquance et de criminalité, et pour cela il leur faut des moyens humains, matériels, technologiques supplémentaires que nous leur apporterons dans le cadre de la LOPMI et des crédits budgétaires de ces cinq prochaines années. ●



ATTENTION AUX INTERPRÉTATIONS TENDANCIEUSES, NOTAMMENT SUR LA BASE DES STATISTIQUES INSEE !

Roger VICOT

- ▶ Député Socialistes et App. du Nord
- ▶ Membre de la commission des Lois constitutionnelles
- ▶ Conseiller communal de Lomme



Apprendre à lire les statistiques... et les rapports de l'INSEE

Que nous dit l'INSEE ? D'après le président, il y aurait plus de violences et notamment à cause d'étrangers. D'après l'INSEE elle-même (p. 7-24 du rapport), nous recensons mieux les violences interpersonnelles. Pourquoi ? Parce que la parole s'est libérée sur ce sujet ! En revanche, on attend toujours des déclarations fermes contre les auteurs d'actes racistes, notamment les groupes fascistes de Lyon (attaque la plus récente le 14 octobre 2022), ou de Besançon (attaque contre une manifestation féministe le 20 novembre 2022).

Cette enquête de l'INSEE est inédite par l'information qu'elle offre aux citoyennes et citoyens français sur leur propre société. Ce nouveau regard sur la sécurité ne signifie pas mécaniquement une plus grande violence, mais une meilleure prise en compte de l'insécurité avec une transformation plutôt qu'une hausse des phénomènes délinquants. Il révèle une société qui recense davantage et mieux les violences qu'une société plus victime de violence.

Les déclarations du président de la République comme celles du ministre de l'Intérieur s'appuient sur les résultats d'une enquête de l'INSEE « Sécurité et Société » (2021) de manière superficielle et dont l'interprétation cache une réalité plus complexe.



Le raccourci facile contre l'étranger « délinquant », défaite de la pensée

En réalité, nous retrouvons ce mythe d'un idéal de l'État-nation forteresse, où seul l'étranger est fauteur de trouble. Nous devons ici reconnaître la responsabilité du débat sur la déchéance de nationalité, construction intellectuelle fallacieuse qui a beaucoup impacté la perception du grand public sur ce thème. La même étude de l'INSEE souligne par ailleurs que les étrangers sont aussi davantage victimes (p. 28), et que la surreprésentation d'étrangers dans les mis en cause signale la réussite du démantèlement de filières criminelles (p. 40). Cela indique simplement la réussite de la Police judiciaire que le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur veut affaiblir.

Cette croyance liant présence d'étrangers sur le sol national et hausse de la délinquance se retrouve dans tous les pays de l'OCDE (cf. les travaux d'Hélène Thiollet). Les études en la matière déterminent que les facteurs d'âge, de formation et de discrimination sur le marché du travail sont déterminants dans le basculement vers la criminalité et la délinquance, pas la nationalité. Dès lors, la problématique n'est pas le besoin d'éloigner les étrangers, mais de favoriser l'éducation et l'accès au travail. Bref, garantir la justice sociale pour toutes et tous.

« Ce nouveau regard sur la sécurité ne signifie pas mécaniquement une plus grande violence, mais une meilleure prise en compte de l'insécurité avec une transformation plutôt qu'une hausse des phénomènes délinquants »

Quand le néo-libéralisme appauvrit l'État

La source du problème de l'insécurité concerne donc avant tout l'état des services publics : police républicaine, politiques pénitentiaire, service de probation, urbanisme, éducation nationale, santé, insertion sociale ambitieuse sont les moyens agrégés qui constituent la vraie réponse. Il est urgent de s'atteler au problème de la récidive et de repenser une politique carcérale devant préparer le retour vers la vie civile.

Le problème en matière de délinquance n'est donc pas l'« étranger » mais plutôt l'appauvrissement du rôle protecteur et régulateur de l'État, notamment en raison de politiques néolibérales pour qui tout est marché. ●

POLICE MUNICIPALE : ÊTRE ACTEUR DU CONTINUUM DE SÉCURITÉ SUR LES TERRITOIRES

Lionel ROYER-PERREAUT

- ▶ Député Renaissance des Bouches-du-Rhône
- ▶ Membre de la commission de la Défense nationale
- ▶ Conseiller municipal de Marseille
- ▶ Co-rapporteurs de la mission-flash portant sur le recrutement et la formation des polices municipales



Alexandre VINCENDET

- ▶ Député LR du Rhône
- ▶ Membre de la commission des affaires sociales
- ▶ Conseiller de la Métropole de Lyon
- ▶ Co-rapporteurs de la mission-flash portant sur le recrutement et la formation des polices municipales



Le 22 novembre dernier, le Parlement a largement adopté en première lecture le projet de loi de programmation et d'orientation du ministère de l'Intérieur (LOP-MI). Si cette loi représente un effort inédit en direction de nos forces de l'ordre, à hauteur de 15 milliards d'euros, elle ne s'épanche pas sur la police municipale.

Pour autant, la police municipale doit être un acteur du continuum de sécurité voulu par les pouvoirs publics. L'édile municipal est en effet le « pivot de la sécurité de la commune » (Livre blanc sur la sécurité intérieure, 2020) et sa police doit être confortée dans son rôle de troisième force de sécurité.

Ainsi, les petites incivilités du quotidien, qui aujourd'hui ne sont plus réprimandées par manque de disponibilités des autres forces de sécurité, doivent l'être par la police municipale. Le continuum de sécurité doit assurer la sécurité et la tranquillité de tous, du global au local, s'atteler à la fois à la lutte contre le grand banditisme et celle contre les rodéos urbains.

Pour se faire, la police municipale dans son ensemble doit pouvoir s'adapter à la nouvelle conjoncture. Ainsi, à l'heure où la demande en policiers est toujours plus grande, nous devons questionner la formation préalable de ces agents. Le délai des recrutements est-il encore satisfaisant, alors que

l'ensemble des communes connaît des difficultés à recruter un personnel suffisant en nombre ? Une fois les agents recrutés et formés, comment les fidéliser dans le temps long, au-delà des trois années d'engagement de service prévues par la loi pour une sécurité globale ? Ces questions, laissées aujourd'hui en suspens, ont pour seul effet de créer une compétition entre les communes employeuses, au détriment de la pérennité de la réponse policière.

Dans le même temps, n'est-il pas venu le temps de faire évoluer le cadre d'emploi de la police municipale ? Sur cette question, le Conseil constitutionnel a certes récemment censuré l'élargissement des compétences de la police municipale, notamment en ce qui concerne la contestation de certains délits (vente à la sauvette, conduite sans permis, rodéo urbain...). Cependant, face à la mutation de la petite délinquance que nous observons tous, le législateur doit repenser l'apport de la police municipale sur ce sujet.

Parlementaires, nous nous devons de lever ces freins à l'activité des 25 000 fonctionnaires engagés dans la sécurité du quotidien, tout en conservant la pluralité des polices municipales en fonction des particularismes locaux. C'est en tout cas l'ambition de la mission-flash portant sur le recrutement et la formation des polices municipales menée par la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale. ●

« Le continuum de sécurité doit assurer la sécurité et la tranquillité de tous, du global au local, s'atteler à la fois à la lutte contre le grand banditisme et celle contre les rodéos urbains »



LE LIEN ENTRE IMMIGRATION INCONTRÔLÉE ET INSÉCURITÉ N'EST PLUS CONTESTABLE

Mansour KAMARDINE

- ▶ Député LR de Mayotte
- ▶ Membre de la commission des Lois constitutionnelles



A lors que la population étrangère représentante environ 7,7 % de la population totale vivant en France, en 2021, elle génère 27 % des mis en cause en matière d'atteinte à la personne humaine et aux biens, 56 % dans les vols ou violences dans les transports en commun, et même 70 % en Île-de-France ; 16 % des personnes condamnées, 25 % des personnes détenues sur l'ensemble du territoire, 37 % en Île-de-France et 52 % à Mayotte.

Aussi, un lien statistique existe aujourd'hui entre la présence d'étrangers sur notre sol et l'insécurité. Malgré le caractère éruptif de ce sujet, il est nécessaire d'en prendre calmement la juste mesure pour mettre en œuvre des politiques efficaces de lutte contre l'insécurité. De plus, la proportion des étrangers parmi les mis en cause et les détenus a augmenté au cours des dernières années, notamment du fait d'étrangers en situation irrégulière au regard du droit de séjour.

Sans ne rien céder de notre tradition d'accueil qui honore notre pays, la révision de notre législation est incontournable pour sortir de l'impuissance à lutter contre l'insécurité et enclencher une reprise en main de la maîtrise de la délinquance.

Nous sommes allés trop loin dans la protection, notamment en 2003, en supprimant la double peine qui permettait d'écarter du territoire des étrangers qui représentaient une menace grave à l'ordre public. Aujourd'hui, 90 % des délinquants étrangers sont

inexpulsables. C'est le cas notamment de ceux qui sont arrivés en France avant l'âge de 13 ans. Actuellement, notre législation protège de l'expulsion, en raison de ses liens familiaux, un criminel qui frapperait quotidiennement sa femme et exercerait une prédation sexuelle sur ses propres enfants ! Ce n'est plus tolérable !

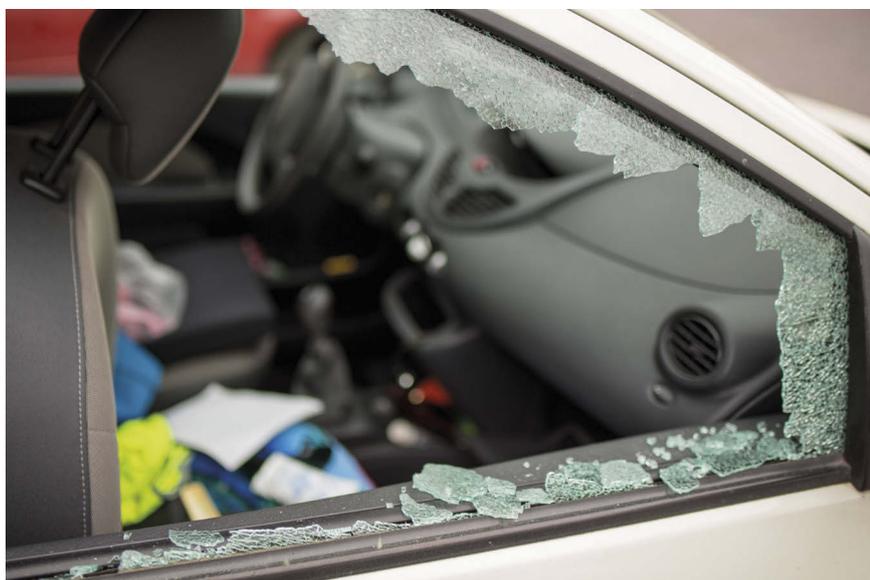
Le droit de vivre en sécurité et dans la sérénité pour les habitants de notre pays, qu'ils soient Français ou étrangers, doit l'emporter sur les protections données aux délinquants.

Du fait de détournement de notre humanisme, dans un département comme Mayotte, la situation est devenue hors de contrôle. La population française, comme étrangère, se terre pour échapper à la barbarie d'étrangers inexpulsables, en raison de protections excessives que notre droit leur accorde. Si nous n'y prenons garde, cette situation pourrait, à terme, s'étendre à l'ensemble du territoire national. Nous avons donc vocation à revenir à une législation respectueuse de nos engagements internationaux, mais qui ne nous paralyse plus en termes d'expulsion des criminels et délinquants étrangers.

« Malgré le caractère éruptif de ce sujet, il est nécessaire d'en prendre calmement la juste mesure pour mettre en œuvre des politiques efficaces de lutte contre l'insécurité »

À Mayotte, la situation est telle que la mobilisation de la disposition du 1er alinéa de l'article 73 de la Constitution qui prévoit que les lois et règlements « peuvent faire l'objet d'adaptations tenant aux caractéristiques et contraintes particulières » des collectivités d'outre-mer est assurément nécessaire pour mettre un terme aux pompes aspirantes de l'immigration massive et illégale que subit le territoire du 101^{ème} département. C'est lié à la scolarisation, à la gratuité de la santé et l'obligation de reloger les habitants clandestins des bidonvilles. A titre d'exemple, il manque actuellement 800 classes de primaire à Mayotte et il faudrait en construire une de plus par jour pour scolariser tous les enfants dont 75 % d'entre eux sont d'origine étrangère. Nous avons beau augmenter les moyens, nous n'arriverons pas à résorber les retards. Pire, l'ensemble des politiques publiques est en échec en raison d'une immigration incontrôlée et de dispositions qui favorisent la prise de contrôle du territoire par des bandes armées. En termes d'accès à la nationalité, nous devons également aller plus loin en réservant son accès aux seules voies de la filiation et de la naturalisation.

Avec humanité, responsabilité et volonté d'efficacité, nos dispositifs législatifs doivent être revus pour que force reste à la loi et garantir aux braves gens le droit de vivre dans la paix civile. ●



FACE À L'AGRESSION D'ÉLUS, NOUS NOUS DEVONS D'ÊTRE IN-TRAN-SI-GEANTS !

Nathalie DELATTRE

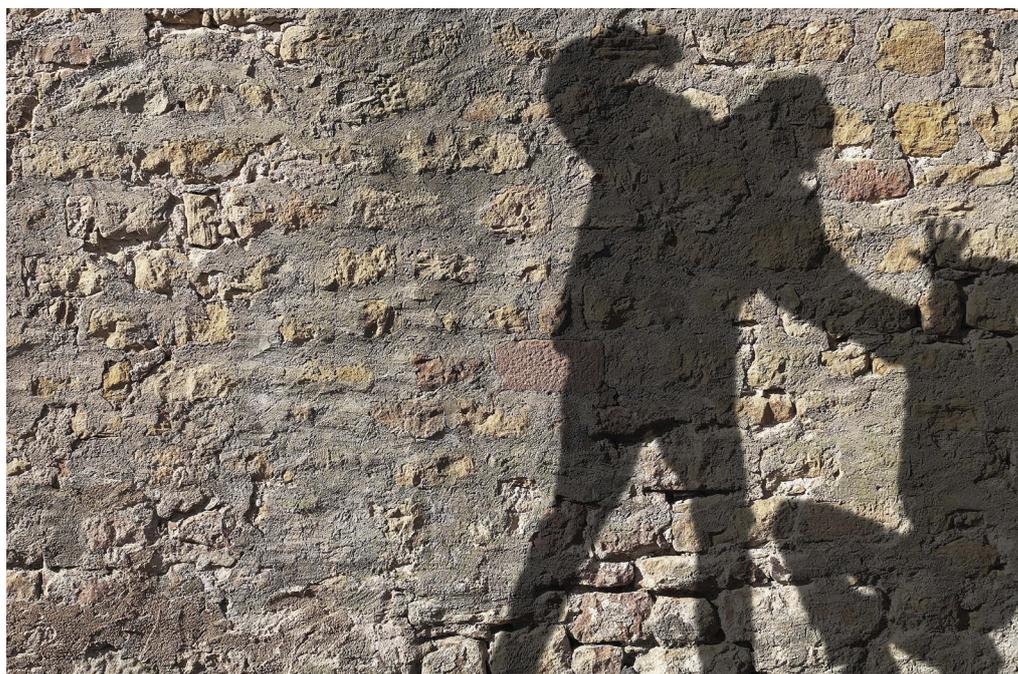
- ▶ Sénatrice RDSE de la Gironde
- ▶ Vice-présidente du Sénat
- ▶ Conseillère municipale de Bordeaux



Le 5 août 2019, un homme est mortellement renversé par un fourgon qui déposait illégalement des gravats sur le bord de la route. Nous nous rappelons tous de Jean-Mathieu Michel, maire de la commune de Signes, dans le Var, élu depuis plus de trente ans. Nous avons tous été émus et affectés par cette nouvelle terrible : ce qui débouchait sur des incivilités il y a encore quelques années, donnait maintenant lieu à un drame.

Depuis, les agressions se sont multipliées, je l'ai observé notamment en Gironde à travers celle du maire de Saint-Philippe d'Aiguilhe, Philippe Bécheau, le 4 août 2020, puis malheureusement dans de nombreuses autres par la suite. Pour l'année 2021, les statistiques nationales dénombrent plus de mille agressions d'élus, allant du courriel de menace à l'attaque physique, soit une hausse de quasi 50 % par rapport aux années précédentes, sachant que peu d'élus se décident pour finir à porter plainte. Maires et adjoints sont les premières cibles de la violence car ils interviennent dans un contexte local souvent lié à des troubles de voisinage, d'alcoolisation sur la voie publique, de tapages nocturnes ou diurnes, de problèmes liés aux règles d'urbanisme, à la circulation routière, ou encore aux violences intrafamiliales.

Au-delà de ces motifs concrets, l'augmentation des agressions est aussi l'expression d'un phénomène plus profond. La distance entre citoyens et pouvoir politique s'accroît. Mais le désenchantement pour le politique n'explique ni n'excuse tout. Nous ne pouvons plus accepter d'être conciliants vis-à-vis d'agresseurs envers des édiles qui se dévouent à la vie démocratique de leur collectivité. Nous ne devons plus pardonner au nom de je ne sais quel sentiment de culpabilité ou de la responsabilité coûte que coûte. Intransigeance intégrale doit être le mot d'ordre ! Il s'agit de l'essence même du contrat social tel que l'ont imaginé les Lumières, de Hobbes à Rousseau. La brutalité la plus primitive ne saurait être admise comme une réponse légitime dans une société républicaine !



Alors, bien sûr, il existe déjà des mécanismes spécifiques pour répondre au besoin concret de la protection des élus, seulement la réponse pénale est loin d'être systématique. Nous avons en effet pu constater que seulement une poignée d'agressions verbales et physiques envers les élus de la République donnent lieu à une suite judiciaire. Et dans les rares situations où une procédure judiciaire est enclenchée, on enregistre un très faible nombre de condamnations même en cas d'agression physique. Dans la plupart des cas, les plaintes sont soit classées sans suite soit ne font l'objet d'aucune suite pénale.

Aussi, pour y palier, j'ai engagé un travail avec l'Association des Maires de France, ainsi qu'avec mes collègues sénateurs et sénatrices du Rassemblement Démocratique et Social Européen. Nous avons considéré que les associations d'élus sont les plus à même d'épauler les élus dans une bataille judiciaire, car capables de mettre à disposition leur expertise ainsi que leurs ressources.

« Alors, bien sûr, il existe déjà des mécanismes spécifiques pour répondre au besoin concret de la protection des élus, seulement la réponse pénale est loin d'être systématique »

C'est tout le sens de ma proposition de loi qui entend permettre aux différentes associations nationales d'élus de se constituer partie civile pour accompagner, au pénal, tout édile qui aurait subi une agression physique, la dégradation d'un de ses biens ou lorsque la victime est l'un de ses proches. Le Sénat l'a adoptée à l'unanimité le 15 novembre 2022. Je m'en réjouis, mais j'espère qu'à présent ce texte sera vite présenté à l'Assemblée nationale pour qu'il puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible au service de nos élus locaux. ●

POUR UNE ÉVALUATION INDISPENSABLE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE RELATIVE À LA DÉLINQUANCE DES MINEURS

Laurence HARRIBÉY

- ▶ Sénatrice socialiste, écologiste et républicain de la Gironde
- ▶ Secrétaire de la commission des Lois
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale à la prospective
- ▶ Membre de la commission des Affaires européennes



Muriel JOURDA

- ▶ Sénatrice LR du Morbihan
- ▶ Secrétaire de la commission des Lois du Sénat
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- ▶ Conseillère départementale du Morbihan



La question de la délinquance des mineurs est transversale : elle se pose d'abord en matière de prévention avec la lutte contre le décrochage scolaire. Elle se pose ensuite en matière de d'accompagnement pour lutter contre la récidive. Le rapport du Sénat « Prévenir la délinquance des mineurs - Eviter la récidive » dont nous avons été rapporteurs pour la commission des lois, avec nos collègues Céline Boulay-Espéronnier et Bernard Fialaire pour la commission de la culture, nous a permis d'approfondir ces deux axes. Nous nous attarderons ici sur le second.

Une vision partielle du phénomène

La première question que nous nous sommes posée semble aller de soi : le phénomène de la délinquance de mineurs est-il bien suivi et calculé ? Nos travaux ont montré que nous ne disposons que d'une vision partielle de la délinquance. Les statistiques détaillées des mineurs mis en cause n'existent que depuis 2016 et soulèvent un certain nombre de problèmes : elles ne couvrent pas toutes les infractions, ne distinguent pas les crimes des délits, ni les infractions principales des secondaires. Par ailleurs, les chiffres communiqués par la police, la gendarmerie ou la justice ne peuvent rendre compte de l'ampleur du phénomène puisqu'ils ne concernent pas les faits délictueux mais seulement les individus mis en cause dans le cadre d'une enquête. Autre écueil : il faut, au préalable, que la victime ait porté plainte.

Une réponse pénale dont les résultats ne sont pas mesurés

La Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) prononce près de 30 000 mesures éducatives chaque année qui constituent la première forme de prise en charge de la délinquance. Mais elle doit faire face à des difficultés structurelles. Le manque d'éducateurs spécialisés et parfois de moyens dédiés dans certains territoires conduisent à des délais de mise en œuvre des mesures qui peuvent donner le sentiment d'une réponse pénale insuffisante et conduire à une dégradation de la situation des mineurs. La focalisation trop importante sur les centres éducatifs fermés

(CEF) nuit aux autres solutions plus limitées mais parfois plus adaptées et territorialisées : si les CEF peuvent être efficaces, ils nécessitent une conjonction de facteurs de réussite qui s'avère difficile à réunir en matière d'équipe, d'équipements ou encore d'articulation avec le milieu ouvert. Enfin, les solutions offertes par la PJJ ne sont pas toujours bien prises en compte au sein de l'institution judiciaire et de l'Education nationale.

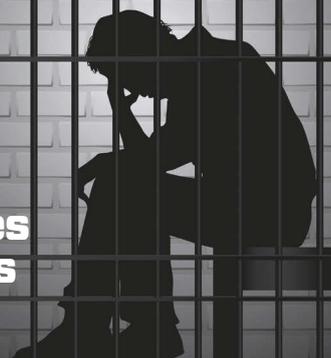
Une évaluation globale indispensable

Qu'il s'agisse des statistiques de la délinquance ou de la réponse pénale apportée, la problématique est similaire : nous avons noté une perte d'intérêt des pouvoirs publics à évaluer l'évolution de la délinquance et les résultats des mesures prises par la PJJ. Pourtant, il ne peut y avoir de politique publique efficace sans évaluation. Adapter la mise en œuvre d'une politique publique aux réalités du terrain passe nécessairement par une évaluation.

Nous estimons aujourd'hui indispensable de disposer chaque année d'indicateurs publics globaux et détaillés de la délinquance des mineurs, dont les données sources seraient disponibles en open data.

Nous avons plaidé aussi pour qu'un programme d'évaluation des différentes mesures éducatives, et plus particulièrement des placements en CEF, soit mis en place. ●

« Les statistiques détaillées des mineurs mis en cause n'existent que depuis 2016 et soulèvent un certain nombre de problèmes : elles ne couvrent pas toutes les infractions, ne distinguent pas les crimes des délits, ni les infractions principales des secondaires »



LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE : UN AXE MAJEUR DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DES MINEURS

Céline BOULAY-ESPERONNIER

- Sénatrice App. LR de Paris
- Secrétaire de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat



Bernard FIALAIRE

- Sénateur RDSE du Rhône
- Vice-président de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat
- Membre du conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS)



Le basculement d'un jeune dans la délinquance n'a pas une cause unique. Néanmoins, le décrochage scolaire constitue souvent un facteur important. Chaque année, 89 000 jeunes quittent la formation initiale sans diplôme ou en détenant uniquement le diplôme national du brevet.

Le sujet bénéficie d'une forte mobilisation institutionnelle depuis les années 2010.

Un système interministériel d'échanges d'informations (SIEI) a été mis en place afin de mieux repérer les jeunes ayant quitté l'institution scolaire sans diplôme.

Des outils de « persévérance scolaire » ont été développés : le réseau FOQUALE qui regroupe l'ensemble des outils existant au sein de l'Éducation nationale, ou les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs qui rassemblent l'ensemble des partenaires dans la lutte contre le décrochage, soit l'Éducation nationale, les centres d'apprentissage, les missions locales, le service civique, etc.

En outre, la professionnalisation des personnels de l'Éducation nationale a été renforcée avec une certification délivrée à l'issue d'une formation de 190 heures.

Enfin, la loi pour une école de la confiance de 2019 prévoit désormais une obligation de formation des 16-18 ans.

Toutefois, la situation demeure loin d'être satisfaisante : nous, rapporteurs de la mission sénatoriale sur la délinquance des mineurs,

proposons plusieurs pistes d'amélioration.

Le partage d'information entre l'Éducation nationale et l'ensemble des acteurs de la formation et de l'insertion professionnelles gagnerait à être perfectionné. Les dysfonctionnements du SIEI rendent peu probables la réalisation à court terme de l'objectif de transmission d'informations en temps réel. Nous insistons sur l'importance d'assurer une interopérabilité totalement opérationnelle entre systèmes de l'Éducation nationale et des missions locales.

« 4,4 % des collégiens sont absentéistes et 15 500 jeunes de moins de 15 ans sont inactifs et ce, malgré la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans »

Il est primordial de faire évoluer le fonctionnement en silo qui caractérise malheureusement la lutte contre le décrochage scolaire.

La prise en charge du décrochage pour les jeunes de moins de 16 ans est un angle mort des politiques publiques. 4,4 % des collégiens sont absentéistes et 15 500 jeunes de moins de 15 ans sont inactifs et ce, malgré la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans. Aujourd'hui réservé aux 15-18 ans, nous proposons d'ouvrir aux élèves de moins de 15 ans l'accès au parcours aménagé de formation initiale qui permet à l'élève en décrochage de maintenir un lien avec le milieu scolaire.

Nous pensons qu'une approche globale, appréhendée avec les acteurs des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire de l'enfant est nécessaire pour sa réussite. Le rattachement, au niveau déconcentré, des services de la jeunesse et des sports aux services académiques et les cités éducatives témoignent de cette volonté : elle doit être un principe directeur de notre action.

Enfin, parce que l'exclusion peut constituer un facteur de décrochage scolaire, nous recommandons une prise en charge systématique de tout élève exclu temporairement, dans le cadre d'un partenariat entre l'établissement scolaire, les collectivités territoriales et les associations, et de prévoir, pour les élèves poly-exclus, au moins un internat tremplin ou des places dédiées dans des internats classiques dans chaque académie. ●



NOUS SOMMES EN PROFOND DÉSACCORD POLITIQUE ET IDÉOLOGIQUE AVEC CETTE FUITE EN AVANT SÉCURITAIRE

Andy KERBRAT

- ▶ Député LFI-Nupes de la Loire-Atlantique
- ▶ Membre de la commission des Lois constitutionnelles
- ▶ Membre du Conseil national des villes
- ▶ Membre de la délégation aux Collectivités territoriales



Depuis quelques années un indicateur essentiel est au rouge : celui de la confiance de la population dans ses forces de l'ordre, que je préfère appeler forces de paix ou de sureté pour éviter ce vocabulaire martial. Les débats sur la sécurité s'enchaînent et se multiplient depuis un moment, or les chiffres du ministère de l'Intérieur prouvent que les actes criminels et délictuels baissent depuis quelques années.

Cette surenchère médiatique sur l'insécurité est alimentée essentiellement par des relais d'opinion et des personnalités publiques liées ou affiliées à l'extrême-droite qui essaient depuis des années de créer un climat de peur et de haine dans notre pays en brandissant comme toujours la figure de l'étranger délinquant. Une chaîne de télévision privée en a fait sa spécialité. Un fait divers devient un fléau sociétal repris au mépris des procédures judiciaires et de la volonté des victimes.

Les ministres de l'Intérieur successifs ont cédé à cette rhétorique sans essayer de comprendre ce glissement et cette méfiance de la population envers sa police. Or, sociologues, syndicalistes et associations ont interpellé à plusieurs reprises sur ce lien distendu à cause du démantèlement de la police de proximité, la recrudescence des violences policières et le manque de contrôle des actes de police, l'utilisation abusive de la police et la gendarmerie pour

mater les mouvements sociaux (sur le climat, les Gilets jaunes, les manifestations syndicales...).

Comme commissaire aux Lois, je déplore le manque de vision globale sur le déploiement des effectifs, car nous savons où sont les besoins. Il nous faut davantage de moyens humains et financiers, recruter des enquêteurs de la police judiciaire et des magistrats, seuls compétents pour démanteler les réseaux de trafics de drogues, d'êtres humains et d'armes. Nous devons aussi, en parallèle développer une politique de prévention plus ambitieuse en recrutant massivement des éducateurs et des médiateurs tout en investissant dans nos services publics essentiels pour maintenir le lien entre la population et l'État.

Alors qu'aucun ministre de l'Intérieur ne s'était jusqu'alors permis de faire un lien aussi scandaleux entre population étrangère et criminalité, Gérald Darmanin persiste et signe à plusieurs reprises, notamment sur le débat sur l'immigration, cédant ainsi à la rhétorique abjecte de l'extrême droite qui vise à créer un climat de haine et de violence.

« Nous devons collectivement réfléchir à comment accueillir dignement les exilé-es et investir dans une réelle politique d'intégration »

Dans ma circonscription, le ministre propose l'ouverture d'un Centre de Retention Administrative à la suite de reportages mensongers d'une chaîne de télé qui a fait de la xénophobie un projet imposé par son milliardaire ethniciste de patron. Alors que les services aux étrangers des préfectures manquent cruellement de moyens et de personnels, la réponse à apporter n'est pas l'augmentation du nombre de places en rétention mais bien de pouvoir traiter efficacement les dossiers de régularisation. Nous devons collectivement réfléchir à comment accueillir dignement les exilé-es et investir dans une réelle politique d'intégration.

À la France Insoumise, nous dénonçons les atteintes graves aux droits fondamentaux constatés dans les CRA et le maintien de la double peine. Isolement, manque chronique d'hygiène, difficultés d'accès aux soins, atteinte à la dignité : les conditions de rétention et la perspective d'une expulsion détruisent des vies et poussent parfois au suicide. Cette année encore, la France a de nouveau été condamnée pour la 9e fois par la CEDH concernant l'enfermement d'enfants en rétention, pour traitements inhumains et dégradants.

Dépeints en anti-flics, alors que c'est le ministre qui épuise la police et la méprise en refusant l'amélioration de leurs conditions de travail, nous sommes en profond désaccord politique et idéologique avec cette fuite en avant sécuritaire, qui ne répond pas à la réalité de la criminalité sur le terrain. ●



FAIRE BAISSER L'IMMIGRATION POUR FAIRE RECULER L'INSÉCURITÉ

Julien ODOUL

- ▶ Député RN de l'Yonne
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ Conseiller régional de Bourgogne-Franche-Comté



Le 5 décembre dernier, la Première ministre appelait à ne « pas faire d'amalgames » entre immigration et délinquance. Deux mois auparavant, Lola, 12 ans, se faisait lâchement assassiner par une Algérienne sous le coup d'une obligation de quitter le territoire (OQT) français depuis le 21 août, en plus d'être en situation irrégulière depuis 2019.

Le déni de réalité est saisissable. Tout semble pourtant contrevenir à la pensée laxiste de nos dirigeants : les chiffres du ministère de l'Intérieur, la surreprésentation des étrangers en milieu carcéral, les faits divers relayés dans la presse quotidienne régionale, les remontées de terrain, les drames quotidiens. Depuis plusieurs années, les Français sont les victimes d'une politique complaisante à l'égard de ceux qui n'ont pourtant rien en commun avec notre civilisation. Malgré le nombre important d'étrangers en situation irrégulière se trouvant sur notre sol, nous continuons d'accueillir des migrants à outrance, et ce en dépit de bouleversements économiques, culturels mais surtout sécuritaires que cela implique. Non, le lien entre immigration et insécurité ne peut plus être contesté. Les Français et particulièrement les Françaises qui les subissent au quotidien sont lucides sur les profils des individus responsables de la transformation de leur environnement et de leurs habitudes.

J'évoquais les chiffres du ministère de l'Intérieur ; attardons-nous sur la région parisienne : en Île-de-France, près de 93 % des individus mis en cause dans des vols sans violences dans les transports en commun sont identifiés comme étant des étrangers ; la même population est à l'origine de 63 % des violences sexuelles. Plus largement, 48 % de la délinquance et de la criminalité constatées à Paris est le fait d'étrangers. Ces chiffres excluent les binationaux et les ressortissants issus de l'immigration.

Ces données n'ont rien d'absurde – comme tenterait de nous le faire croire la gauche – et sont à mettre en parallèle avec la surreprésentation des étrangers dans les prisons françaises. Toujours d'après

les chiffres du ministère, au mois d'avril 2020, sur 65 000 détenus, on comptait 23,5 % d'étrangers. Sur la même période, on ne recensait « que » 7 % d'étrangers dans la population française. Malgré les crises sanitaire et économique, la politique migratoire de nos dirigeants n'a pas dévié. Le nombre de visas accordés en 2021 a augmenté de près de 3 % par rapport à l'année 2020. En réalité, que pouvons-nous attendre d'un gouvernement initié au mépris de peuple ? Rien. Si ce n'est s'atteler à faire la sourde oreille.

Outre mesure, la délinquance se manifeste aussi par la haine d'un pays dont ils ignorent tout. Chaque jour, dans d'innombrables quartiers où la République a perdu pied, les réseaux sociaux relaient des scènes épouvantables où des jeunes « blancs » se font tabasser par une « racaille » lâche et groupusculaire. Il est impossible d'énumérer ici le nombre de meurtres, de viols, d'agressions et d'insultes perpétrés à l'égard de jeunes Français innocents. Oui, l'immigration de deuxième génération, souvent issue de quartiers dits « sensibles », a envenimé une fracture sociale indissociable de la politique de non-intégration, menée par les gouvernements successifs.

« Le nombre de visas accordés en 2021 a augmenté de près de 3 % par rapport à l'année 2020 »

Si les grandes villes sont plus enclines à une immigration et une violence de masse, nos campagnes risquent elles aussi d'être confrontées à une implantation forcée de populations étrangères dans les mois ou années à venir. Heureusement, un espoir subsiste chez ceux qui ont encore la France au cœur, et ils seront intraitables avec ceux qui tentent de leur arracher. ●



TRIBUNES

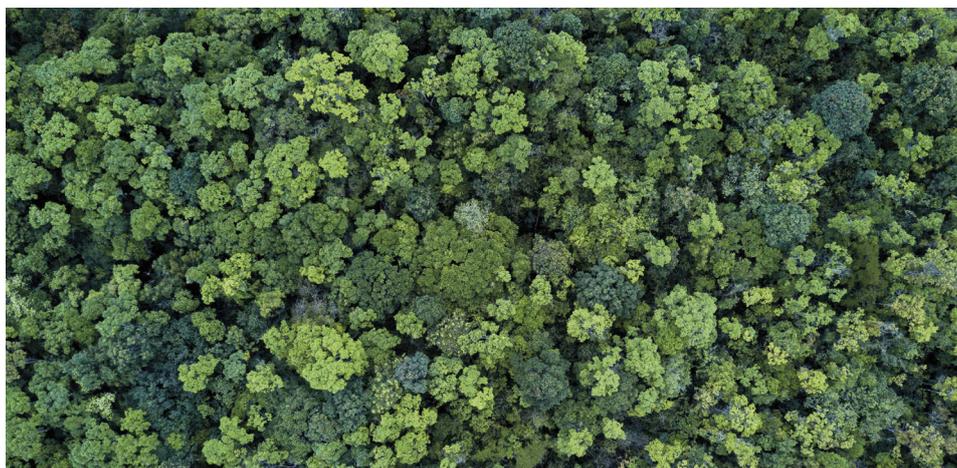
GESTION DES FORÊTS : LE CERCLE VICIEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En France, « la saison des feux », avec plus de 65 000 hectares de végétation partis en fumée cet été, a été souvent jugée sans précédent. Même si l'origine des incendies est généralement humaine, les sols se dessèchent, les combustibles se répandent sous l'effet du réchauffement climatique, et les risques de départ de feu se multiplient. C'est dans ce contexte d'accentuation des dérèglements de la météo que la préservation des espaces forestiers apparaît comme des plus indispensables. Comme l'ont souligné les Assises nationales de la forêt et du bois, lancées par le gouvernement en octobre 2021, la forêt française, la 4ème plus grande d'Europe, est cependant en crise.

La mortalité est en effet en constante progression depuis 2010 dans les peuplements forestiers qui se fragilisent, en raison certes des sécheresses récurrentes et plus généralement du réchauffement climatique, mais aussi des pratiques sylvicoles non adaptées. Or, une forêt qui dépérit offre de moins en moins de bois, sa productivité décroît, l'équilibre écologique qui en découle est altéré en matière de régulation des cycles de l'eau ou encore d'habitats pour la flore et la faune, et surtout moins de carbone peut être stocké... Plus de carbone, plus d'incendies, c'est plus de CO₂ dans l'atmosphère, ce qui aggrave l'effet de serre et les changements climatiques associés... Et ainsi de suite !

Pour 600 scientifiques, signataires d'une tribune dans Le Journal du Dimanche début 2022, la priorité est d'essayer d'adapter les peuplements en place dès que cela est possible : « nous, scientifiques, associatifs, acteurs de la filière forêt-bois, [appelons le Gouvernement] à faire des choix forts pour enfin concilier une politique de production de bois et politique de conservation de la biodiversité dans une seule et même politique forestière ». A en croire les parutions sur le sujet, il semblerait envisageable d'élaborer des stratégies de gestion et de planification forestières sur des bases scientifiques robustes. Hélas, les décideurs ne s'en inspireraient pas autant que souhaité.

Stéphanie Fontaine



LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT FRANÇAISE : UN SUJET DE LONG TERME

Marc FESNEAU

- ▶ Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
- ▶ Conseiller régional du Centre-Val de Loire



Les Assises de la Forêt et du bois (octobre 2021- mars 2022) ont permis de réunir près de 480 participants – élus, représentants de la filière, scientifiques et principales ONG sur le sujet. Ensemble, nous avons conduit un dialogue structuré pour converger sur des positions partagées, autour de 4 piliers – la connaissance, l'adaptation des forêts au changement climatique, l'investissement dans l'industrie, la concertation dans les territoires.

La forêt française est exemplaire : elle remplit des fonctions économiques, environnementales, climatiques et sociétales. Ceci nous oblige collectivement et exige des efforts de concertation et de conciliation face à des objectifs parfois contradictoires. Nous attendons aujourd'hui beaucoup de la forêt, et de la science de la forêt, notamment dans le contexte menaçant du changement climatique.

C'est l'une des solutions déterminantes pour atteindre la neutralité carbone nationale d'ici 2050, grâce aux usages du bois qui permettront de décarboner notre économie et au stockage carbone par la forêt, alors qu'elle subit les effets du changement climatique.

La Première ministre en charge de la planification écologique a présenté France Nation Verte le 21 octobre. Un des premiers chantiers, avec ceux de l'eau et de l'énergie, est celui de la forêt, dont elle m'a confié le pilotage, en lien avec mes collègues du Gouvernement. La feuille de route pour la planification écologique forestière, élaborée à partir des conclusions des Assises de la forêt et du Bois, doit permettre de repenser la forêt de demain, à échéances 2030 et 2050.

5 axes de travail sont fixés :

- 1) Mieux prévenir les risques et lutter contre les incendies.
- 2) Adapter la forêt au changement climatique.
- 3) Gérer durablement les forêts.
- 4) Restaurer et préserver la biodiversité, les services écosystémiques et les sols des forêts.
- 5) Structuration et développement de la filière pour mieux valoriser les produits bois.

Il s'agit en particulier de renforcer nos actions de prévention contre les incendies de forêt : 9 départs de feux sur 10 sont liés à une activité ou présence humaine. Nous allons améliorer la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage, amplifier la communication auprès du grand public, accompagner les élus des territoires, aménager mieux nos forêts et renforcer la surveillance et l'alerte.

« La forêt française est exemplaire : elle remplit des fonctions économiques, environnementales, climatiques et sociétales »

Un travail d'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de renouvellement et adaptation des forêts face au changement climatique va être lancé. Le président de la République le 28 octobre dernier a précisé l'ambition : planter 1 milliard d'arbres et renouveler 10 % de la forêt en dix ans. Nous allons donc définir les surfaces concernées, la dynamique, les essences à utiliser, les financements à mobiliser de ce chantier ambitieux.

Nous devons également justifier une part plus grande de forêts privées disposant d'un document de gestion forestière, puis trouver les moyens de valoriser les biens vacants et sans maître, afin de favoriser, malgré une propriété forestière profondément morcelée, une gestion durable de nos forêts. Il s'agit aussi de tirer les conclusions de la mission en cours de nos inspections ministérielles sur les paiements pour service environnemental rendu par la forêt.

Enfin, l'Etat accompagne la filière dans ses efforts de structuration - développement de la contractualisation, meilleure lisibilité pour tous les acteurs des volumes de bois disponibles en forêt, nécessaires au marché et cohérents avec nos objectifs de neutralité carbone.

Les forêts d'Outre-mer auront toute leur place. La commission consultative sur les forêts d'Outre-mer sera réunie par l'ONF début 2023 pour identifier les actions spécifiques à lancer.

Les incendies de l'été ont marqué les Français. La forêt suscite beaucoup d'intérêt et tous nous y sommes viscéralement attachés. Elle est le fruit de siècles de gestion des forestiers. Accompagnons-les et faisons-leur confiance ! ●



FACE À L'INTENSIFICATION DES FEUX EXTRÊMES, LA MISSION DU SÉNAT PLAIDE POUR UNE GESTION ET UNE ORGANISATION ADAPTÉES À CHAQUE TERRITOIRE.

Anne-Catherine LOISIER

- ▶ Sénatrice Ratt. UC de la Côte-d'Or
- ▶ Vice-présidente de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- ▶ Membre du Conseil supérieur de la forêt et du bois
- ▶ Présidente du groupe d'études Forêt et filière bois du Sénat



Cette année, plus de 70 000 hectares de végétation sont partis en fumée soit 4 fois plus qu'un été habituel. Au-delà des pertes matérielles et des drames vécus par les populations impactées, le coût environnemental de ces incendies vient contre-carrer notre stratégie nationale bas carbone.

D'origine humaine 9 fois sur dix, ces incendies extrêmes se répandent d'autant plus facilement que les végétaux et les sols sont rendus vulnérables par les sécheresses et les canicules des dernières années.

Ainsi depuis 2010, la forêt française, 4ème plus grande d'Europe, s'affaiblit et dépérit.

Pour sortir de ce cercle infernal, nous devons aider la nature et les peuplements forestiers à s'adapter aux changements climatiques très rapides qui conduisent à la disparition de certaines essences.

C'est ce que tentent de faire les forestiers en remplaçant par exemple les chênes pédonculés par des chênes sessiles ou pubescents, plus résistants aux fortes chaleurs et au manque d'eau.

Face à ces évolutions sylvicoles, les connaissances demeurent insuffisantes.

De nombreuses recherches se concentrent aujourd'hui sur des choix d'essences plus adaptées à l'évolution des stations forestières.

Le débat des Assises nationales de la forêt et du bois, début 2022, a permis de mobiliser les acteurs de l'amont et de l'aval sur les perspectives de ressources disponibles dans les années à venir.

Il est en effet déterminant d'adapter nos outils de transformation et nos investissements industriels, aux capacités de production de nos massifs forestiers dans les années à venir.

Ces perspectives se sont traduites par des enveloppes inédites, prévues au plan France 2030.

En parallèle, de nouvelles collaborations s'instaurent sur les territoires.

Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS),

sous la houlette des préfets et des élus locaux, échangent pour mieux connaître les massifs forestiers, leur vulnérabilité, identifier les dessertes existantes, s'assurer que les véhicules «incendies» peuvent les emprunter, repérer les points d'eau et leurs accès, former aux «Feux de forêts» les pompiers volontaires des centres d'intervention susceptibles d'être mobilisés...

La stratégie d'adaptation de nos forêts aux changements climatiques est une urgence si nous ne voulons pas revivre dans quelques mois, ce que nous avons connu l'été dernier.

Pourtant le gouvernement maintient la baisse des effectifs de l'ONF pour 2024/25, tandis que le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF) peine à gérer 12 millions d'hectares de forêts privées morcelées avec 350 ETP.

Rien qu'en forêt publique, soit un tiers de nos massifs et 900 000 hectares, sont sans document de gestion et non soumis au régime forestier.

Pour planter 1 milliard d'arbres en 10 ans, comme nous y engage le président de la République, nous allons devoir doubler nos efforts (60 millions d'arbres par an actuellement).

En France métropolitaine, nous avons une longue tradition de gestion de nos forêts, parmi les plus diversifiées d'Europe.

Nous disposons de professionnels compétents dans ce domaine comme en matière de lutte contre les incendies.

« Pour planter 1 milliard d'arbres en 10 ans, comme nous y engage le président de la République, nous allons devoir doubler nos efforts (60 millions d'arbres par an actuellement) »

L'enjeu est aujourd'hui de faire travailler ensemble et rapidement ces acteurs qui se connaissaient peu jusque-là, d'organiser leur collaboration territoire par territoire, afin de prendre en compte les forces et les faiblesses de chacun et de leur donner les moyens de s'équiper en conséquence.

En matière de gestion forestière comme de l'organisation de la Défense des forêts contre l'incendie (DFCI), il n'y a pas de réponse unique !

Il y a des acteurs formés, équipés, organisés, connaissant leurs territoires et préparés à agir ensemble si le feu se déclare... ●



« FORÊTS COMMUNALES : L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN »

Vanina PAOLI-GAGIN

- ▶ Sénatrice Ratt. Les Indépendants-République et territoires de l'Aube
- ▶ Membre de la commission des Finances
- ▶ Rapporteuse spéciale du budget Recherche et enseignement supérieur au Sénat
- ▶ Vice-présidente de la délégation sénatoriale à la prospective



Lors de l'examen du budget, le Sénat a adopté mes deux amendements visant à ouvrir le mécénat aux dons consentis par les particuliers ou les entreprises aux communes, groupements et syndicats forestiers. Ils reprennent ma proposition de loi, déposée dès le 9 août, qui vise à mieux valoriser certaines des externalités positives de la forêt.

Ces amendements ont été adoptés avec un avis favorable du Gouvernement, ce qui augure de leur entrée en vigueur dès le 1er janvier 2023. Le dispositif augmente les moyens consacrés à la valorisation des forêts communales et place les élus des communes forestières en responsabilité.

Nos forêts sont des organismes vivants. À la fois victimes et solutions face au dérèglement climatique, elles ont des vertus et un rôle crucial à jouer dans la transition écologique. Elles aident à capter le carbone, à préserver la biodiversité, à stabiliser les

sols et à filtrer les eaux. Malgré cela, comme l'ont rappelé les dramatiques incendies de cet été, elles subissent de plein fouet le réchauffement climatique.

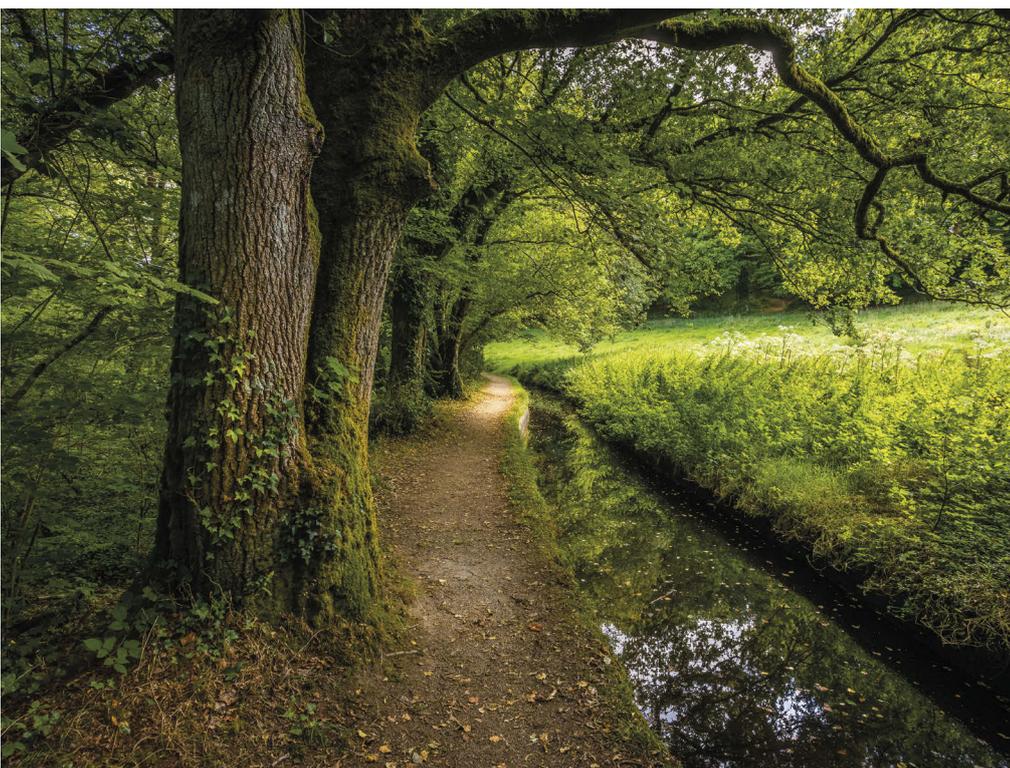
D'après un récent rapport d'information, les zones géographiques concernées par les risques incendies s'étendront, tout comme les périodes de l'année où le risque sera plus élevé. D'autres périls menacent aussi la forêt, tels que les tempêtes, les canicules, les sécheresses et les risques sanitaires. Or la gestion durable renforce la résilience de nos forêts.

C'est pourquoi j'ai souhaité renforcer l'action publique en ce sens. J'ai choisi de concentrer mon action sur les forêts communales pour deux raisons.

D'abord, même s'il faudra sans doute aller plus loin, parce qu'il existe déjà des dispositifs fiscaux pour favoriser l'entretien des forêts privées. Ensuite, parce qu'en tant que présidente des Communes forestières de l'Aube, je sais l'implication des élus locaux pour gérer durablement les parcelles des forêts communales sou-

« D'après un récent rapport d'information, les zones géographiques concernées par les risques incendies s'étendront, tout comme les périodes de l'année où le risque sera plus élevé »

mises au régime forestier, en lien avec l'ONF. Je souhaite que les Français, encore traumatisés par les incendies de cet été, puissent donner à ces élus davantage de moyens pour adapter nos forêts au réchauffement climatique.



Concrètement, entreprises et particuliers pourront effectuer des dons, défiscalisés à hauteur respectivement de 60 % et 66 %, à des communes forestières, groupements et syndicats gérant durablement leur forêt. Les fonds ainsi collectés seront directement fléchés vers les communes forestières, donnant aux élus locaux les moyens de bâtir le futur de nos forêts : acquisition de parcelles, plantation d'espèces résilientes, travaux d'accessibilité, forêts pédagogiques, etc.

Si ce dispositif est bien adopté, comme le Gouvernement s'y est engagé, nous devons tous contribuer à le faire connaître, pour lancer un appel massif aux dons. Nous nous y emploierons au Sénat en lien avec la Fédération nationale des Communes forestières (FNCofor). ●

LA FORÊT FRANÇAISE FACE À L'INSUFFISANCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Stéphane VIRY

- ▶ Député LR des Vosges
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶ Conseiller départemental des Vosges



Chateaubriand déclarait « Les Forêts précèdent les peuples, les déserts les suivent ». Deux cents ans après, cette maxime semble toujours d'actualité, dans un monde industrialisé, subissant les conséquences du réchauffement climatique.

La France, en tant que 4^e plus grand pays d'Europe en termes de densité forestière (30 % de la surface du pays), pourrait se targuer d'être un pays en avance en matière de gestion forestière. Pourtant, comme la majeure partie des pays européens, sa forêt subit une triple crise.

Une crise climatique et écologique d'abord avec les sécheresses et autres épisodes climatiques de ces dernières années. L'été 2022 a d'ailleurs été l'un des plus critiques pour notre forêt. En quelques semaines, la « saison des feux » a fait disparaître plus de 65 000 hectares boisés (avec des arbres parfois centenaires). Le directeur de l'ONF a d'ailleurs tiré la sonnette d'alarme en déclarant en février 2022 que « la forêt française est en train de sécher », notamment en raison des différents épisodes de stress hydriques.

Une crise sanitaire ensuite. Depuis 2010, les crises sanitaires en forêt se sont multipliées au gré de conditions climatiques défavorables pour les forêts. Elles subissent une hausse des bioagresseurs.

Insectes (scolytes, chenilles processionnaires, pyrale du buis...), maladies invasives (chalarose du frêne, parasites...) sont autant de risques sanitaires qui dépeuplent nos forêts et impactent les populations. Et malgré les promesses du Gouvernement en la matière, les résultats ne sont pas là. Prenons l'exemple de la crise des chenilles processionnaires du chêne qui attaquent les forêts vosgiennes depuis plusieurs années. Aucune aide. Aucun changement réglementaire si ce n'est l'introduction de cet insecte dans la liste des nuisibles... deux ans après la formulation de cette demande.

Une crise économique, enfin. Les forêts, c'est tout un écosystème économique sylvicole et une industrie qui crée de l'emploi : forestiers privés, scieurs, conditionneurs, revendeurs, constructeurs... Si la forêt disparaît, ce que personne ne souhaite, ce seront des dizaines de milliers d'emplois qui disparaîtront également.

Et finalement, comment réagir à toutes ces crises ? Pensons dès à présent aux futures générations qui souffriront du manque de réactivité des politiques publiques actuelles.

« Si la forêt disparaît, ce que personne ne souhaite, ce seront des dizaines de milliers d'emplois qui disparaîtront également »

L'Assemblée nationale s'est saisie de ces questions ces dernières années, en créant notamment un Groupe d'études « forêt, bois, nouveaux usages et industrie du bois ».

Mais il n'y a pas de politiques publiques efficace, sans financement. Le projet de loi de Finances pour 2023 aurait pu répondre aux besoins de nos forêts. Pourtant, il prévoit de supprimer des emplois au sein de l'ONF, alors

qu'au contraire nous avons besoin, sur le terrain, d'effectifs supplémentaires face au défi immense du renouvellement forestier dans nos territoires.

La forêt doit être protégée, respectée, et financée pour faire face aux défis du XXI^e siècle, et la léguer aux générations futures.

Aujourd'hui, la France manque d'une politique forte en matière de forêt. Les pouvoirs publics doivent faire des choix forts pour concilier une politique de production de bois et une politique de conservation de la biodiversité dans une seule et même politique forestière. Pour l'heure, cela tarde ! ●



MISMISSIONS NONNATIONS FETFECTIONS



Sommaire

- 32 Gouvernement
- 35 Parlement
- 36 AAI
- 38 Partis politiques
- 39 Conseil régional, conseils départementaux, communes
- 41 Préfecture de police de Paris, préfetures
- 42 Autres Mouvements

L'information professionnelle du monde politique

POUR SAVOIR QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI, ABONNEZ-VOUS AU TROMBINOSCOPE

Ce magazine est divisé en 2 parties :

- 1 Des tribunes rédigées par des personnalités politiques françaises et européennes (ministres, commissaires, parlementaires et élus locaux) autour de thèmes d'actualité.
- 2 • Photos, biographies et attributions d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.
• Présentation des dernières missions, commissions d'enquête et groupes de travail.



bon de commande

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope - Service abonnement - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - Fax : 03 27 61 22 52 - trombinoscope@propublic.fr

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

- La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 280 €HT soit 295,40 €TTC
- Le lot 2022/2023** (Tome I National + Tome II Régional)* + la revue mensuelle au prix de 445 €HT soit 481,48 €TTC
- Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données France du site www.trombinoscope.com au prix de 695 €HT soit 781,48 €TTC

TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port inclus (6 € par tome). * parution à l'automne 2022

M. Mme.

NOM / Prénom : _____

Entreprise ou Organisme : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Pays : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

Chèque Mandat Carte bancaire Visa / Mastercard

No _____

Validité _____

Cryptogramme _____ (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

Je réglerai à réception de facture

Date _____

Signature _____

unicef 
pour chaque enfant

je donne
tu donnes
il donne
nous donnons
vous donnez
ils vivent

CONJUGUONS NOS FORCES POUR CHAQUE ENFANT

Depuis 75 ans, UNICEF intervient dans les régions les plus inhospitalières du monde pour que chaque enfant puisse vivre, grandir et se construire. Cela n'est possible que grâce à vous.



FAITES UN DON SUR unicef.fr/don

Don déductible à 75% de votre impôt sur le revenu,
dans la limite de 1 000 e/an pour l'année 2022, et à 66% au-delà.